

OFFICE DE CONSULTATION PUBLIQUE DE MONTRÉAL

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme JUDY GOLD, présidente
 M. BRUNO BERGERON, commissaire

CONSULTATION PUBLIQUE

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
DES PLACES L'ACADIE ET HENRI-BOURASSA**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 19 février, 19 h
Première église évangélique arménienne
11 455, rue Drouart
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 19 FÉVRIER 2009	1
MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1

PRÉSENTATION DES MÉMOIRES

MARC-ANDRÉ PERRON	1
SOU HENG TAING.....	7
DOMINIQUE PERREAUULT.....	14
JOCELYNE CYR	22
M. PATEL.....	30
SUZANA LEIVA	35
NORMAND KING.....	40
XAVIER CURNILLON.....	49
ALAIN VIGER	55
JOCELYN ANN CAMPBELL.....	57

MOT DE LA PRÉSIDENTE

MME JUDY GOLD, présidente:

5 Je vous souhaite la bienvenue à cette deuxième séance de la deuxième partie de la consultation publique qui porte sur le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa dans l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville.

10 Je m'appelle Judy Gold, je suis commissaire à l'Office de consultation publique de Montréal et je préside cette consultation. Je suis accompagnée de monsieur Bruno Bergeron également commissaire de l'Office. Madame Stéphanie Espach est la secrétaire et l'analyste de la commission. Monsieur Nathan Lee est à la table d'accueil pour répondre à vos questions et monsieur Michel Jutras s'occupe du son. Monsieur Luc Doray, le secrétaire-général de l'Office de consultation publique de Montréal est également avec nous ce soir.

15 Je vous rappelle que nous aurons une troisième séance d'audition des mémoires et des opinions lundi prochain le 23 à 19h00. Je vous rappelle également que les séances seront enregistrées dans le but de les transcrire et de les rendre publiques.

20 Nous avons dix (10) intervenants qui sont inscrits pour la séance de ce soir ; je demanderais à chaque intervenant de résumer son exposé en 8 à 10 minutes pour nous laisser le temps de poser des questions par la suite. Monsieur Bergeron et moi avons déjà lu attentivement les mémoires et avons pris connaissance des points de vue exprimés.

25 Ten (10) people have signed up to present this evening and I will call each of them in turn in order of the registration. Please feel free to make your presentation in English if you would like to do so.

30 Sans plus tarder, j'invite monsieur Marc-André Perron à prendre la parole.

M. MARC-ANDRÉ PERRON :

35 Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, Madame la secrétaire de commission. Donc, je vais briser la glace. Marc-André Perron, je suis le directeur général de la CEDEC Ahuntsic-Cartierville, donc de la Corporation de développement économique communautaire. La CEDEC participe depuis plus de 15 ans au développement de l'arrondissement Ahuntsic-Cartierville en initiant ou en soutenant des projets qui allient résultats économiques et gains sociaux. Elle offre aussi de nombreux services conseil, ainsi que du financement et des subventions aux entrepreneurs du territoire en plus d'être un

40 acteur engagé dans sa communauté.

Nous on n'a pas déposé de mémoire par rapport à l'intervention que je vais faire ce soir, ça va quand même être assez bref.

45 Pour la CEDEC, le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa vient solutionner une problématique qui était criante sur le territoire, soit le déclin accéléré d'un îlot résidentiel en plein cœur de l'arrondissement. La construction à court terme d'un nouveau quartier qui inclut du logement social est pour nous la chose la plus souhaitable qui pouvait arriver pour mettre fin aux diverses problématiques engendrées par les Places
50 l'Acadie et Henri-Bourassa. Bien que le projet ne soit pas parfait, d'ailleurs qu'est-ce qui est vraiment parfait sur la terre, on le sait pas, constitue pour la CEDEC une excellente solution.

55 En tant qu'acteurs impliqués dans le développement d'Ahuntsic-Cartierville, on a certaines attentes et appréhensions par rapport au développement du projet. Ce soir, nous nous contenterons toutefois de parler de l'espace dit commercial à être intégré au projet; le reste de nos préoccupations, je vous dirais qu'elles se retrouvent largement dans les mémoires qui ont été ou qui seront déposés par la CLAC Bordeaux-Cartierville où la CEDEC est membre et par Ressources Habitation de l'Ouest où la CEDEC via une de ses employés siège au conseil d'administration.

60 La partie commerciale. Pour nous, la partie commerciale de ce projet-là devrait avant tout s'inscrire dans une dynamique locale et répondre aux besoins primaires des futurs résidents du secteur. On voit pas qu'il y a un marché significatif à l'extérieur du secteur pour les commerces qui s'y implanteraient. De plus, pour nous la mixité sociale et résidentielle, le
65 bassin de consommateurs qui va rester quand même assez stable, les délais entre les phases de construction, puis l'offre commerciale avoisinante, représentent des défis supplémentaires pour assurer la rentabilité des futurs commerces.

70 Donc, pour nous, actuellement, il n'apparaît pas évident de savoir qui d'un commerce généraliste, ou de plusieurs petits commerces spécialisés ou une formule incluant les deux, pourrait être la solution à privilégier pour assurer une offre adéquate aux résidents et une rentabilité suffisante aux commerçants.

75 Par contre, on veut insister sur une chose : pour nous la partie commerciale peut devenir le point de rencontre des habitants de ce secteur-là, donc, le lieu où est-ce que les gens peuvent se rencontrer, mieux se connaître et échanger. Donc, ça peut contribuer au développement d'un sentiment d'appartenance et à la création d'un véritable milieu de vie qui serait essentiel pour la santé future du quartier. Bien sûr il y a les parcs, d'autres espaces quand même, mais pour nous la partie commerciale peut devenir un élément rassembleur.

80 En ce sens, on pense qu'actuellement il faut étudier la possibilité d'y implanter une entreprise d'économie sociale qui pourrait offrir des aliments, des services de base, café... il n'y a vraiment rien de défini, qui serait administrée par le milieu et qu'on voudrait la plus

85 inclusive possible pour répondre aux besoins des résidents et faire le pont entre les habitants
des différentes phases du projet. Une entreprise qui serait animée par une volonté d'assurer
une viabilité économique, oui, mais aussi par une finalité sociale qui lui permettrait d'aller au-
delà de la réponse à un besoin commercial.

90 En ce sens, nous souhaitons donc, premièrement, que l'aménagement des espaces
commerciaux soit jugé prioritaire et inséré dans les premières phases de construction pour se
développer au même rythme que l'arrivée des futurs habitants et pouvoir jouer son rôle de
point de rencontre. Pour nous, l'idée d'intégrer la partie commerciale dans la dernière phase
du projet de réaménagement nuirait au développement du milieu de vie future de ce quartier
et donc à la finalité du projet qu'on juge très, très intéressant et surtout important pour
95 Ahuntsic-Cartierville et Montréal.

On souhaite également l'adhésion de plus de gens possible autour de la mise en
place d'un projet d'économie sociale qui pourrait répondre à une partie des futurs besoins des
habitants, mais aussi qui contribuerait à faire du secteur un milieu de vie agréable,
100 dynamique et qui reflète la diversité montréalaise et celle d'Ahuntsic- Cartierville.

Pour nous, c'est une façon de faire innovante et proactive qui s'inscrit très bien dans
la démarche de réaménagement des Places et dans l'optique d'un projet ouvert à une mixité
sociale et résidentielle. Déjà, à la demande du milieu, avec l'aide de différents intervenants, à
105 la CEDEC, on travaille à imaginer un projet, puis à mieux définir l'impact de ce projet
d'économie sociale pour le projet de réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa.
On souhaite également à ce stade-ci la collaboration des promoteurs pour aider à la
matérialisation des projets commerciaux intéressants, incluant celui qui pourrait être présenté
sous un modèle d'entrepreneuriat collectif et financé par le fonds d'économie sociale.

110 Je terminerais donc en vous réitérant l'intérêt et la volonté de la CEDEC Ahuntsic-
Cartierville à travailler au développement du milieu de vie du futur quartier par la mise en
place d'un secteur commercial qui réponde aux besoins des résidents et du milieu. En ce
sens, nous sommes là pour épauler à la fois les entreprises qui voudraient y développer un
115 projet, qu'elles soient des entreprises privées ou collectives. Nous faisons une priorité et un
engagement de ça donc, qui résume le fait que pour nous la partie commerciale peut devenir
vraiment un moteur intéressant pour le développement du milieu de vie de ce projet-là.

Ça fait le tour de mon intervention.

120 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Merci, Monsieur Perron. J'aimerais justement vous poser quelques questions sur
l'espace commercial. Je voulais vous demander quels types de commerces de proximité un

125 site de 1300 ménages peut supporter? Je ne sais pas si vous êtes en mesure de répondre à cette question?

M. MARC-ANDRÉ PERRON :

130 Bien, c'est très, très difficile pour moi de répondre à cette question-là, je vous dirais qu'on se pose la même question que vous. Il faut creuser davantage, 1300 ménages dans un secteur où, bon, je pense pas que les gens autour iront fréquenter ces commerces-là, puis quand même avec une offre commerciale pas très loin qui pourrait satisfaire... C'est pour ça que l'idée de l'entreprise d'économie sociale est revenue parce que, bon, c'est pas la même
135 finalité, ça a un impact différent sur le milieu, mais c'est aussi un commerce qui du point de vue économique a une façon différente d'assurer sa rentabilité; divers outils aussi qui peuvent aider à s'implanter et des subventions qui peuvent aider l'entreprise les années avant d'arriver à un point pour être rentable.

140 Ça fait que, pour nous, ça devenait une perspective qui pouvait être intéressante pour répondre au besoin commercial, même si en sachant ou en étant pas convaincus que plusieurs commerces, disons, de types privés ou traditionnels, arriveraient à survivre dans ces conditions-là.

MME JUDY GOLD, présidente :

Vous avez mentionné que la partie commerciale peut devenir un lieu rassembleur du projet. Si on considère l'aménagement général du site, est-ce qu'il y aurait un endroit meilleur qu'un autre pour installer l'espace commercial pour justement stimuler la vie communautaire; est-ce que vous connaissez le projet d'aménagement assez pour donner votre opinion là-dessus?
150

M. MARC-ANDRÉ PERRON :

155 Bien, je vous dirais, rapidement comme ça, il faut que ce soit accessible, le plus central et le plus accessible possible pour l'ensemble des gens qui habitent le projet. Nous on ciblait la phase où le projet Accès-condo se retrouvait en fait.

MME JUDY GOLD, présidente :

160 Près du CPE.

M. MARC-ANDRÉ PERRON :

165 Près du CPE, effectivement, qui est assez central et qui va être le lieu probablement le plus passant et plus fréquenté du projet.

MME JUDY GOLD, présidente :

170 C'est ça, et j'imagine qu'il serait aussi de nature à renforcer l'effet d'attraction de parc en même temps, si c'était juste à côté du parc?

M. MARC-ANDRÉ PERRON :

175 Effectivement.

MME JUDY GOLD, présidente :

Monsieur Bergeron?

180 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

Non, ça va aller.

MME JUDY GOLD, présidente :

185 O.K. Est-ce que vous pourriez nous donner quelques idées d'entreprises d'économie sociale qui pourraient être un apport positif pour la population qui vivrait sur le site?

M. MARC-ANDRÉ PERRON :

190 Bien, je vous dirais qu'il y a des pistes qui deviennent de plus en plus intéressantes actuellement au niveau d'épiceries, pas épiceries communautaires, mais épiceries-café, mais qui pourraient avoir un volet de mets préparés ou de cuisines collectives qui seraient rattachées. Ça reste l'idée centrale, une coopérative de services qui pourrait offrir d'autres choses, c'est... Moi je vous dis qu'on est vraiment à une étape, où est-ce qu'on *brainstorm* et on veut imaginer des projets et s'inspirer de ce qui se fait ailleurs. Il faut savoir que d'un point de vue de commerces de détail traditionnels, bon, il n'y a pas tant d'entreprises d'économie sociale que ça qui existent. Il faut innover, il faut être imaginatif. Mais je pense qu'à partir de l'idée de l'alimentation, là, ça reste la base, puis faut voir qu'est-ce qu'on peut rattacher à ça.

200 On peut aussi, bon, il y a tout un volet avec la santé publique qui se développe au niveau de la sécurité alimentaire, donc, c'est...il y a une étude qui a été faite dans la partie ouest de Cartierville, où est-ce qu'on cherche à savoir comment on pourrait garantir une alimentation de meilleure qualité aux résidents. On en est venu, cette étude arrive à la conclusion va dans le sens que oui, peut-être qu'une épicerie, fruiterie évoluée, mais sur une base communautaire avec beaucoup de transformations de produits, peut devenir une réponse qui aide à la fois des populations plus démunies, mais aussi l'ensemble de la population avoisinante, et qui peut répondre à des besoins au niveau de l'alimentation. Je

205

210 vous dirais que ça c'est une piste intéressante à première vue, mais c'est sûr que le point de départ, je pense que l'alimentation est sûrement la chose à regarder.

MME JUDY GOLD, présidente :

215 Une curiosité. À votre connaissance, y a-t-il à Montréal des expériences intéressantes d'entreprises d'économie sociale en milieu résidentiel qui pourraient nous inspirer? Angus, est-ce qu'il y a une entreprise d'économie sociale?

M. MARC-ANDRÉ PERRON :

220 Bien, en fait, si vous allez à Angus, entre autres il y a le restaurant, les gens qui vont à Angus, qui vont au restaurant «*La part du chef*», c'est une entreprise d'économie sociale qui s'est insérée dans la vie de quartier et, oui, qui fonctionne très bien et qui est à la base un projet communautaire et qui est devenu une entreprise d'économie sociale. Vous avez dans
225 Bordeaux-Cartierville les gens qui fréquentent les restaurants Le Festi-Goût, la Corbeille, bon, c'est un restaurant basé sur le principe d'économie sociale qui s'est intégré à son quartier et qui est fréquenté par des gens d'univers et d'horizons différents, mais qui a une finalité sociale et qui réinvestit ses profits dans la réinsertion sociale et dans l'aide aux plus démunis de Cartierville.

230 Ça fait que c'est des modèles qui sont de plus en plus courants, je ne vous dis pas que ça réussit à tout coup, mais pour nous dans un projet comme le réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa, qui est quand même novateur, audacieux, c'est intéressant d'explorer diverses pistes comme celle d'économie sociale. On trouve que ça s'inscrit dans une continuité avec un projet comme ça, qui, bon, la problématique de... ou le
235 fait de la mixité résidentielle, la mixité sociale qui sera là peut sûrement...s'inscrit dans une démarche ou dans une résolution de problématique via l'économie sociale pour nous, parce que ça permet de faire le pont entre les gens, puis de donner une latitude pour essayer de répondre à des besoins plus précis aussi, puis vraiment sentir...C'est la prise en charge, en fait, collective, via cette entreprise-là, via le besoin commercial.

240

MME JUDY GOLD, présidente :

Merci beaucoup, Monsieur Perron.

245 **M. MARC-ANDRÉ PERRON :**

Bienvenue.

MME JUDY GOLD, présidente :

250 J'invite maintenant, madame Sou Heng Taing à prendre place à la table des intervenants.

MME SOU HENG TAING

255 Bonsoir. Moi, je suis venue à toutes les conférences toutes les fois, mais moi j'ai pas... l'habitation social, parce que moi j'ai une question...est-ce que...moi je veux demander l'habitation social, est-ce que vous êtes capable d'aider nous autres, le concierge, l'état d'habitation de sociaux. Deuxièmement, est-ce que vous aidez pour le frigidaire, le poêle, c'est gratuit pour les personnes pauvres? Comme moi je suis pas capable d'acheter le poêle,
260 le frigidaire, toutes les choses. Et troisièmement, j'ai besoin que vous annoncez que les personnes déménagées avant le mois juillet, là, 2008, est-ce qu'on peut retourner dans le même site avant le mois juillet? Sinon, je dois signer le nouveau bail, continuer jusqu'à 2011?

265 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Alors... c'est ça?

MME SOU HENG TAING

270

Oui, c'est ça.

MME JUDY GOLD, présidente :

275 Alors, la deuxième question c'est au sujet de frigidaires et de poêles, la troisième, d'être certaine que vous puissiez retourner sur le site, mais j'ai pas compris la première préoccupation?

MME SOU HENG TAING :

280

La première préoccupation, parce que moi j'ai entendu madame Davies, elle m'a dit que nouveau projet, c'est l'habitation sociaux, il n'y a pas de concierge là, maintenant. C'est seulement les personnes dans les étages qui est responsable pour nettoyer pour l'habitation sociaux, mais moi je suis d'accord, mais s'il y a quelque chose qui va arriver dans l'habitation
285 sociaux, là, comme électricité, comme bouger quelque chose dans le... c'est qui responsable, moi je peux pas pour responsable ça, mais si... nettoyer, c'est possible, mais s'il y a quelque chose comme l'électricité qui ne marche pas, et toilettes bouchées; c'est ça?

MME JUDY GOLD, présidente :

290 Je comprends, je comprends très bien.

MME SOU HENG TAING :

295 Merci. Mais la quatrième question, là, j'ai d'autre chose... mais, comme moi je suis pas capable de payer l'année prochaine, là, pour le loyer; maintenant j'ai reçu une lettre d'augmentation encore pour le nouveau logement ici, c'est 405 \$ maintenant. Et moi là-bas, j'ai payé seulement 300 \$, et moi j'ai reçu trois mois de loyer, mais après ça, qu'est-ce qui arrive? Moi, moi je suis pas capable de payer ça plus, parce que moi j'ai pas de travail maintenant. Après j'ai eu un accident de travail, moi je perds mon travail depuis longtemps.
300 C'est ça, c'est des mois et des années. Madame Davies, elle a déjà...que moi, vous pouvez discuter dans le conférence comment pour régler ce problème-là. Il y en a beaucoup des personnes qui m'a dit comme ça ce soir, là, elle a dit avec la madame commissaire et le monsieur commissaire pour comment régler le problème pour nous autres.

305 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Madame Taing, merci beaucoup d'être venue ce soir. D'abord, j'aimerais vous assurer que la commission vous a bien entendue et on comprend bien votre situation, j'aimerais vous l'assurer.

310

Au sujet du frigidaire et du poêle, est-ce que vous savez...d'abord est-ce que vous êtes une résidante qui a un droit de garantie de revenir, vous avez une lettre de garantie?

MME SOU HENG TAING :

315

Oui, oui, madame Davies a rempli...

MME JUDY GOLD, présidente :

320 Vous avez une lettre de garantie, c'est ça?

MME SOU HENG TAING :

Oui.

325 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Puis la question du frigidaire et du poêle, est-ce que vous avez un espace pour discuter ce genre de problème avec....vous allez vivre dans l'édifice du CACI, ou vous ne savez pas encore ou..?

330

MME SOU HENG TAING :

Non, ici sur la rue Salaberry...

335 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Non, je comprends, mais quand vous allez revenir sur le site, vous ne savez pas encore dans quel édifice?

340 **MME SOU HENG TAING :**

Non, parce que moi j'adore retourner dans le même, dans le logement sociaux, la coopérative.

345 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Oui, je sais, mais lequel? Vous ne savez pas lequel?

MME SOU HENG TAING :

350

Non, je le sais pas.

MME JUDY GOLD, présidente :

355

Parce qu'il y a deux édifices.

MME SOU HENG TAING :

Non, je sais pas.

360

MME JUDY GOLD, présidente :

Vous ne savez pas encore lequel?

MME SOU HENG TAING :

365

Oui, je sais, madame Davies m'a dit que c'est possible de venir dans le même logement sociaux.

MME JUDY GOLD, présidente :

370

Oui, je comprends bien. On a bien compris vos trois préoccupations, soyez assurée. J'aimerais vous poser une autre question, Madame Taing.

MME SOU HENG TAING

375

Oui.

MME JUDY GOLD, présidente :

380

Comment s'est passée cette période de vente de terrains, de déménagement, pour vous et pour votre famille, pouvez-vous nous en parler un peu?

MME SOU HENG TAING :

385

Moi je n'ai pas de famille, je suis toute seule ici depuis, depuis longtemps au Canada, je suis toute seule; avant la guerre j'ai sauvé la vie ici toute seule. Je n'ai pas de parenté.

MME JUDY GOLD, présidente :

390

Je comprends. Alors comment c'était le déménagement pour vous, la vente, le déménagement, est-ce que ça s'est bien passé?

MME SOU HENG TAING :

395

Oui, ça s'est bien passé. Payé pour trois mois et tous les déménagements c'est le propriétaire il a arrangé pour nous. Mais ça coûte trop cher ici, vous savez c'est le petit un et demi c'est 405\$, et l'année prochaine, encore l'année prochaine, je sais pas combien que je peux payer.

400

MME JUDY GOLD, présidente :

Alors vous dites que vous allez avoir des difficultés financières à cause du loyer que vous payez à cause du relogement?

MME SOU HENG TAING :

405

Mais, moi j'ai parlé, il y a des familles comme nous autres, ils ont quitté dans le site, c'est la dernière minute, ils peuvent avoir la maison habitation de sociaux et tout ils... a reçu de l'argent que nous avons aussi, que nous avons eu aussi, mais nous autres déménagé rien comme les autres, parce que avant déménager, moi j'ai eu, j'ai entendu ces bonnes

410

nouvelles, mais après deux, trois mois, j'ai entendu des rumeurs, c'est pas bon couper l'électricité, couper le l'eau chaude, couper...c'est ça, ça me fait beaucoup, il faut quitter le logement avant que les autres.

MME JUDY GOLD, présidente :

415

Oui, je comprends.

MME SOU HENG TAING :

420

Oui, bien, il y en a des personnes qui ont plus de nous autres, de dernière minute, il y en a des habitations de sociaux, il a eu l'argent aussi, tout ça, mais nous autres rien, pourquoi?

MME JUDY GOLD, présidente :

425

Madame Taing, vous avez reçu une lettre de garantie de la Ville qui vous garantit que vous pouvez revenir vivre sur le site?

MME SOU HENG TAING :

430

Oui, c'est ça.

MME JUDY GOLD, présidente :

435

Alors pourquoi vous questionnez, si effectivement vous pourriez revenir sur le site, expliquez-moi ça? La Ville vous a donné une lettre?

MME SOU HENG TAING :

440

Oui.

MME JUDY GOLD, présidente :

445

Une lettre de garantie qui dit que vous pouvez revenir vivre dans les logements sociaux qui seront construits sur le site, est-ce que j'ai raison?

MME SOU HENG TAING :

C'est ça, oui.

450 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Alors, pourquoi vous dites que vous avez besoin d'être rassurée, parce qu'effectivement vous pourriez venir vivre sur le site, vous avez mentionné que vous ne savez pas si vous devrez re-signer un autre bail ou non. Est-ce que vous avez des doutes
455 que vous pourriez vraiment revenir vivre sur le site?

MME SOU HENG TAING :

Oui, mais c'est différent prix. Quand je vais venir dans le même site, le logement
460 sociaux c'est moins cher qu'ici et moi je suis aide sociale. J'ai pas de travail depuis longtemps, que j'ai perdu le travail à cause d'accident de travail. C'est ça.

MME JUDY GOLD, présidente :

465 D'accord.

MME SOU HENG TAING :

Mais maintenant, c'est ça, c'est ça que l'explication que je peux pas payer trop cher.
470 Combien l'aide sociale, c'est 700 \$ dollars seulement par mois, mais comment pour payer, pour manger ça. C'est 400 \$ quelque chose, l'électricité, le téléphone. On vit ici, il n'y a pas de téléphone, il n'y a pas d'électricité dans la maison, c'est le problème, c'est ça, c'est de payer toutes les choses et comment pour manger. 700 \$ par mois, comment pour manger?

475 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Je comprends.

MME SOU HENG TAING :

480 Oui, c'est ça.

MME JUDY GOLD, présidente :

485 Madame Taing, je vous remercie beaucoup d'être venue ce soir. Je vous assure encore une fois qu'on vous a bien entendue.

MME SOU HENG TAING :

490 Parce que moi j'ai déménagé, c'est le monsieur, je sais pas comment il s'appelle, hier soir, là, puis c'est le monsieur qui a donné moi aller à....

MME JUDY GOLD, présidente :

495 Le monsieur de l'organisme ROMEL?

MME SOU HENG TAING :

500 Oui, oui, je pense. C'est la première personne que moi j'avais rempli le papier; il a dit, «Madame tu peux retourner dans le même site», mais moi j'ai entendu madame Davies, là, elle a dit tout... la solution, elle a dit, dans la maison de coopérative. Maintenant il y a pas de services dans les tâches, c'est nous qui s'occupe, mais pour le poêle, le frigidaire, moi je sais pas moi... moi je peux pas acheter.

505 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Ce sont des éléments très essentiels pour vous, pour revenir sur le site, je comprends.

510 **MME SOU HENG TAING :**

Je vous remercie beaucoup pour votre compréhension. J'espère que vous aidez nous autres de la pauvreté. Moi je parle, je suis toute seule depuis 30 ans ici. De la guerre du Cambodge, je travaille depuis longtemps, je travaille depuis 22 ans, mais après, je pense en 97, moi j'ai eu un accident de travail, je peux pas retourner au travail.

515

MME JUDY GOLD, présidente :

Vous êtes à Montréal depuis combien de temps?

520

MME SOU HENG TAING :

Depuis 28 ans.

525 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Depuis 28 ans. Je comprends.

MME SOU HENG TAING :

530 Oui.

MME JUDY GOLD, présidente :

535 Je comprends. Merci encore d'être venue, puis pour votre témoignage de ce soir, c'est bien apprécié.

MME SOU HENG TAING :

540 Moi je vous remercie aussi tous les trois, là, j'espère que vous aidez nous autres, les pauvretés. Merci.

MME JUDY GOLD, présidente :

545 Merci encore. J'invite madame Dominique Perreault de s'approcher du micro. Bonsoir, bienvenue.

MME DOMINIQUE PERREAULT :

550 Tout d'abord, nous voulons souligner le courage et la détermination de tous les locataires des Places qui ont su se tenir debout durant toutes ces années. Merci pour votre résistance, vous pouvez garder la tête haute.

555 Le Comité logement Ahuntsic-Cartierville existe depuis 20 ans. On a deux missions principales, soient de défendre les droits des locataires et de promouvoir le logement social dans l'arrondissement, ainsi qu'à travers la province.

560 On a aussi des objectifs, je vous en donne deux : redonner du pouvoir aux gens sur leur situation et trouver des solutions collectives aux problèmes que vivent les locataires.

560 Les locataires des Places viennent au bureau du Comité logement depuis plus de 10 ans pour toutes sortes de problèmes reliés à leur logement. Nous nous sommes impliqués dans la concertation le Comité des partenaires depuis les débuts en souhaitant voir changer les choses.

565 Les choses ont commencé à bouger à partir de 2006, quand des résidants et résidentes et le Comité logement, avec l'appui de plusieurs organismes, ont organisé une conférence de presse qui avait comme demande principale l'expropriation du propriétaire à des fins de logement social et faire les travaux en lieu et place du propriétaire en attendant l'expropriation.

570

Avant cette date aucune contravention n'avait été émise malgré que tous et toutes connaissaient l'ampleur de la situation. Aucune de nos demandes ont été retenues, pourtant ce sont des demandes réalisables par la Ville car l'expropriation est un processus prévu dans sa charte.

575

Si des inspections rigoureuses avaient eu lieu dès 2003, lors de l'adoption du règlement sur l'entretien et la salubrité des logements, les montants des infractions auraient grimpé rapidement au montant maximal qui est de 20 000 \$ par infraction pour une personne morale. À la place d'utiliser tous les moyens à leur disposition, la Ville joue l'entremetteuse entre deux propriétaires privés et la S.H.D.M. afin de racheter les immeubles et ce, dans un total manque de transparence auprès des partenaires, et des résidants et résidentes.

580

585

La vente est conclue, 14.8 millions de dollars sont remis à un propriétaire qui a menacé, harcelé, intimidé, humilié des locataires, tout en leur faisant vivre les pires conditions de logement. On récompense un propriétaire qui n'a eu que du mépris envers des centaines de locataires.

590

La transition entre les deux propriétaires privés ne s'est pas fait sans heurt : coupure dans le chauffage, manque d'eau, pression sur les locataires, même personnel d'entretien, entre guillemets, embauché par l'ancien propriétaire, rien de très rassurant pour les locataires.

595

Pour ce qui est du projet. Ils mettent sur pied un projet complètement absurde que le Comité logement dénonce aujourd'hui. Ils doublent la densité en faisant passer de 600 à 1200 ou 1300 unités d'habitation. La construction de condos est pour nous un affront aux locataires qui ne pourront jamais y accéder. Le marché du condo est déjà saturé à Montréal, donc, pour nous, rajouter 477 unités est complètement déconnecté de la réalité du marché. Il y a aussi perte de logements locatifs accessibles à tous, ce qui est, à notre avis, dans un contexte où le taux d'inoccupation n'est pas à 3% dans le quartier, est inacceptable.

600

Les logements pour les personnes âgées seront assurément à des prix élevés et ces loyers ne seront pas soumis aux règles de fixation des loyers à la Régie du logement pendant 5 ans, donc, susceptibles d'augmenter considérablement.

605

Ils construisent 198 nouvelles unités de logements sociaux, à peine les normes minimales prévues de 15% requis dans les grands ensembles à Montréal. Sur ces 198 unités, seulement 99 seront subventionnées, donc, plusieurs locataires n'auront pas la chance de bénéficier d'une subvention à cause d'un critère de programme.

610

Construire des logements sociaux en premier, peut-être. C'est peut-être une bonne idée, mais dans ce cas-ci les locataires vont devoir vivre avec le bruit dû à la machinerie

lourde, la pollution, un terrain non fini dû aux autres travaux pour une période de plusieurs années. Les logements sociaux sur le bord de l'autoroute avec une vue sur la 15 et des grandes tours de 16 étages, ce n'est pas idéal ni optimal comme situation.

615

Nous aurions souhaité s'y voir construire un projet de coopérative d'habitation. La concertation a toujours voulu la prise en charge des locataires sur leur milieu de vie, ainsi qu'une prise de pouvoir sur leurs conditions de vie. Pour nous la coopérative permet cela. Elle permet aux résidants et résidentes qui le désirent d'être impliqués dans toutes les étapes de création du projet et de créer un projet collectif intéressant.

620

Ce qui nous désole, c'est que les locataires n'auront pas le choix, ils vont vivre dans un milieu où il y a déjà une structure, un C.A. et où leur pouvoir sera plus restreint que si le projet venait d'eux. Les résidants et résidentes ont beaucoup de potentiel, à nous de leur donner les outils pour les réaliser.

625

Il y a aussi plusieurs questions pour nous qui restent en suspens au niveau des logements sociaux. Quels sont les logements qui seront subventionnés? Les grands logements seront-ils en assez grand nombre et ceux-ci subventionnés? Les personnes seules auront-elles aussi des logements qu'elles peuvent se payer? Plusieurs locataires n'ont pas les ressources pour payer les électroménagers et plusieurs de ces locataires n'avaient pas le chauffage à leur charge, donc certains locataires devront vivre dans plus petit; peut-on les accommoder là-dessus? Des gens qui vivaient aux Places, qui avaient des 41/2, qui étaient des personnes seules, maintenant les critères de programme, c'est un 31/2 qu'ils auront; donc, naturellement ils devront se répartir de leurs choses, qui est pas nécessairement une chose facile, surtout après ce qu'ils ont vécu. Tous ces éléments font en sorte que les locataires vont perdre au change.

630

635

Sur le plan de la relocalisation maintenant. Dès le départ, on met de la pression sur les locataires pour qu'ils quittent; on offre des services temporaires pour les forcer à prendre des décisions importantes rapidement. Plusieurs locataires ont été relogés dans des logements trop chers, trop petits ou aussi insalubres que ceux qu'ils quittent, certains même dans des immeubles gérés par l'un des partenaires du projet. Les locataires sont déracinés de leur milieu de vie par la faute d'un propriétaire qui ne recherche que le profit. Dans les dernières semaines des résidants des Places, 24 locataires étaient toujours sur place et leurs droits ont complètement été bafoués : on a contourné la loi, soit la Loi sur les Cités et Villes, et le règlement sur la procédure à la Régie du logement, pour faciliter la vie d'un promoteur.

640

645

Ce que la loi dit, c'est qu'un propriétaire qui veut démolir son immeuble doit envoyer un avis écrit d'au moins 6 mois avant la fin du bail. Le locataire a le droit de refuser, il a un mois pour refuser la démolition, et si un locataire refuse dans l'immeuble, c'est tout l'immeuble qui refuse et la démolition ne peut avoir lieu, c'est la Régie du logement qui devra trancher si la démolition a lieu ou pas.

650

655 Les locataires peuvent aussi rester jusqu'à la fin de leur bail ou jusqu'à trois mois après la
remise du certificat de démolition, ce qui n'est pas du tout le cas ici. À la place, on envoie un
avis d'éviction stipulant la dangerosité des logements et des immeubles. Pourtant, les
immeubles sont dans les mêmes conditions que dans les dernières années, mais jamais la
Ville n'a jugé que les immeubles pouvaient être assez dangereux pour la vie des gens.

660 Pour faciliter la vie d'un promoteur privé, on bafoue les droits des locataires et on les
laisse sans recours. Le Comité logement n'a pas de mot pour exprimer son dégoût, et tout ça
sous l'œil approbateur de la ville-centre et de l'arrondissement.

665 Pour terminer, on revient sur nos trois recommandations qui sont : 100% de logement
social sur le territoire des Places; un projet de coopérative d'habitation pour les gens qui le
désirent, les résidants et résidentes qui aimeraient s'impliquer davantage; et des ressources
financières assez importantes pour pallier aux hausses de loyer subies par les locataires
pendant la relocalisation.

670 Pour terminer, plusieurs constats d'échecs nous viennent en tête. Premièrement, si la
Régie du logement avait des délais raisonnables et non les 18.4 mois qu'on doit attendre
pour une cause générale, donc pour l'insalubrité, les locataires auraient pu obtenir des gains
de cause plus rapidement et ne se seraient pas découragés et plus de demandes auraient
été formulées pour que le propriétaire fasse les travaux.

675 Deuxièmement, la Ville et l'arrondissement ont manqué de volonté politique et ont
préféré être complaisants devant le propriétaire récalcitrant et pour s'enlever une épine du
pied ont appuyé sans condition un projet d'achat. L'expropriation reste à nos yeux le seul
moyen qui aurait permis 100% de logements sociaux, pour nous c'était la seule façon de
680 redonner aux locataires toute leur dignité et toute la justice qu'ils méritent. Merci.

MME JUDY GOLD, présidente :

685 Merci beaucoup, Madame Perreault. Moi j'aurais quelques questions à vous poser.
D'abord à propos de votre troisième recommandation : *Les résidants qui sont relocalisés
soient indemnisés afin de pallier à la hausse de loyer*, c'est quelque chose qui a été discuté
beaucoup lors de ces séances. Êtes-vous en contact avec les résidants qui ont été relogés?

MME DOMINIQUE PERREAULT :

690 On est en contact avec quelques résidants, malheureusement on n'a pas pu suivre la
trace de tous les résidants.

MME JUDY GOLD, présidente :

695 Parce que, moi j'essaie de comprendre l'ampleur de ce problème, le problème de l'aide financière octroyée par la Ville qui ne couvre pas les frais de relogement, j'essaie de cerner l'ampleur du problème.

MME DOMINIQUE PERREAULT :

700 En fait, ce qu'on demande c'est quelqu'un qui payait 400 \$ aux Places l'Acadie et qui a été relogé pour une période d'au moins deux ans dans un logement, parce qu'on s'entend que le prix des loyers a beaucoup augmenté dans les dernières années et a passé peut-être dans un logement qui coûte 600 \$, donc il y a comme un manque à gagner de 200 \$. Il y a eu des indemnités, mais ça suffit pas, les gens vont probablement, après avoir épuisé leur indemnité, se retrouver peut-être dans l'incapacité de payer le loyer et se faire évincer de leur logement par la Régie du logement parce qu'ils ne seront pas capables de pallier à la différence qu'ils avaient avant et celle qu'ils ont maintenant. Puis on parle pas d'une relocalisation de 3 mois, ou de 4 mois, ou de 5 mois, mais d'au minimum encore pour un an et demi, si c'est pas deux ans.

710 Donc, nous ce qu'on demande, c'est pour éviter les incapacités de payer, puis que les locataires soient évincés, puis qu'ils aient un dossier, un jugement en non-paiement de loyer à la Régie du logement, que ces locataires-là puissent bénéficier d'une aide.

715

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

Bonsoir, Madame. Dans vos recommandations vous recommandez, entre autres, qu'il y aurait dû avoir un projet où on aurait permis, par exemple, 100% de logements sociaux. Dans un site comme celui-là, par exemple, situé à l'endroit où il est là, en front d'autoroute, deux grands boulevards, est-ce que pour vous le fait d'amener autant de logements sociaux dans un endroit comme cela, aurait pas été, par exemple, un facteur important pour créer justement le phénomène de ghetto qu'on essaie d'atténuer par justement la mixité sociale?

MME DOMINIQUE PERREAULT :

725 Pour nous, le logement social, tels les organismes à buts non lucratifs et les coops, c'est de la mixité sociale. Dans une coopérative d'habitation, oui, il y a des gens à faible revenu, mais il y a des gens aussi qui font 50-60-70 000 \$ par année, qui ont pas accès à la subvention, mais pour nous c'est ça le logement social : ça aide les gens qui sont plus démunis, puis ça offre aux gens qui ont plus de sous de pouvoir participer à un projet collectif.

730

735 Pour nous la mixité sociale, c'est ça, c'est avoir des gens, comme vous la voyez là, des gens plus nantis, des gens plus démunis, mais le logement social permet ça. Pour nous la mixité sociale est déjà incluse dans le logement social.

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

740 Sur le site, la mixité sociale existait déjà, même s'il y avait plusieurs logements qui étaient en très mauvais état, il y avait quand même une mixité sociale sur ce site-là, non?

MME DOMINIQUE PERREAULT :

745 Bien, sûrement, je veux dire au niveau du logement privé, n'importe qui peut avoir un logement privé, puis tout dépend des revenus, c'est pas... en fait, c'est pas avant qui compte, mais après; puis pour nous le logement social, contrairement à la croyance populaire, c'est pas un ghetto. Pour nous la notion de ghetto, c'est pas en ce qui concerne les personnes les plus démunies dans du logement social.

750 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

755 Je vous remercie beaucoup de votre réponse. J'aurais eu une autre question, c'est qu'on nous a fait état, hier soir, par exemple, de programmes qui permettent justement de construire ces types de logements-là, est-ce que vous avez de l'information à l'effet que ces programmes-là auraient pu permettre la construction, par exemple, d'un projet aussi vaste à cet endroit-là, ou si dans la répartition des sommes qui sont allouées dans le Grand-Montréal est-ce qu'on n'aurait pas dû concentrer à un seul endroit, par exemple, des sommes qui auraient été profitables à d'autres quartiers dans la municipalité?

760 **MME DOMINIQUE PERREAULT :**

765 En fait, je veux peut-être clarifier ce qu'on veut dire par 100% de logements sociaux. Nous on demande pas 1274 unités de logement social, nous ce qu'on veut c'est que les 600 unités existantes du projet soient en logement social, d'où notre 100% logement social, donc, les unités de logements privés, qui appartenaient au propriétaire, soient du logement social. On demande pas 1274 unités de logement social.

770 Pour ce qui est des programmes qui sont à la construction, c'est clair, il y en a juste un, qui s'appelle Accès-Logis, c'est aussi clair qu'il y a pas assez de sous dans ce programme-là, d'où le problème du financement de la part des gouvernements. Il y a le gouvernement fédéral qui a annoncé des millions de dollars dans son budget dernièrement; nous ce qu'on pense, c'est qu'avec la collaboration du gouvernement, il y aurait pu avoir en dehors du cadre d'Accès-Logis, un programme spécifique aux Places l'Acadie, Henri-Bourassa. Ce qu'on trouve aussi, c'est que dans d'autres projets, comme le projet sur

775 Christophe-Colomb dans Villeray, où il se passait la même chose, et puis c'est deux projets parallèles parce qu'ils se déroulent en même temps présentement, bien, il y a 35% de logements sociaux dans ce projet-là, pourquoi juste 15% dans les Places où il y a une plus grande densité et où il y a eu plus de locataires?

780 On se dit aussi qu'on a demandé les 600 logements sociaux, parce que si on avait réagi plus vite, puis qu'on avait annoncé ce projet-là, il y a 2, 3 ou 4 ans, bien, il y avait 500 locataires dans ces immeubles-là. Ces locataires-là ont quitté pour toutes sortes de raisons, l'insalubrité, la première, et puis on a attendu à la dernière minute quand il en restait moins pour créer ce projet-là. Mais on s'entend que s'il avait été créé il y a 3 ans, ça aurait pris 500
785 logements sociaux pour reloger tout le monde, sans oublier que dans Accès-Logis seulement la moitié sont subventionnés.

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

790 Merci beaucoup.

MME JUDY GOLD, présidente :

795 Madame, on comprend que vous n'êtes pas d'accord avec la façon que la Ville a réglé les problèmes d'insalubrité; est-ce que je comprends bien que vous auriez préféré que la Ville aille au bout de ses propres règlements, est-ce que c'est ça que...

MME DOMINIQUE PERREAULT :

800 En fait, nous, la Ville a pas réglé le problème de salubrité en facilitant ou en, je sais pas comment dire, en fermant les yeux sur la vente; pour nous, ce qu'il aurait fallu c'est appliquer à la lettre le règlement sur la salubrité et l'entretien des logements, qui à nos yeux à nous est un très bon règlement qui permet à la Ville, qui lui donne des pouvoirs assez importants, qui donne à l'arrondissement des pouvoirs assez importants en cette matière, des
805 amendes salées qui peuvent aller jusqu'à 20 000 \$. À ce que je sache, le propriétaire a eu des amendes de 400 \$. Même s'il en a eu 1000, on s'entend que ce propriétaire-là est multimillionnaire et que pour lui payer un million de dollars d'amende, il y a rien là, il va le faire, puis il va continuer. Nous ce qu'on voulait, c'est que la Ville fasse les travaux en lieu et place du propriétaire comme ce règlement-là lui permet, puis qu'après ils mettent des
810 preuves de saisie sur ces immeubles-là, puis qu'après ils les redonnent à la communauté puis aux locataires qui ont subi ces atrocités-là pendant des années.

MME JUDY GOLD, présidente :

815 Oui, je comprends bien. J'ai une dernière question à vous poser. Votre deuxième recommandation : *Qu'au moins un projet de coopérative d'habitation soit mis sur pied dans*

les logements sociaux annoncés, à votre connaissance, est-ce qu'il y avait des tentatives de mettre sur pied une coopérative d'habitation sur le site?

820 **MME DOMINIQUE PERREAULT :**

Je crois que des locataires en ont déjà parlé qu'ils voulaient un projet de coopérative, se rassembler, prendre des décisions, avoir un projet qui leur ressemble, mais je pense pas que ç'a été plus loin qu'une simple discussion. Nous ce qu'on dit c'est....

825

MME JUDY GOLD, présidente :

Est-ce que vous savez pourquoi c'est pas allé plus loin?

830 **MME DOMINIQUE PERREAULT :**

Il y a beaucoup de gens qui parlaient de ce projet-là qui ont quitté pour les raisons d'insalubrité, parce qu'ils étaient tannés, parce que ça avait plus de bon sens. Donc, je pense que c'en est resté là au niveau des résidants et résidentes.

835

MME JUDY GOLD, présidente :

Pouvez-vous nous expliquer la différence entre une coopérative d'habitation et un projet OBNL quant à l'application des résidants dans la gestion des immeubles, par exemple?

840

MME DOMINIQUE PERREAULT :

Oui. La coopérative d'habitation s'autogère avec les locataires et les membres; donc, il y a pas personne de l'extérieur qui vient gérer la coop, donc, c'est la coop qui gère ses propres finances, c'est les membres, en fait. Il y a un C.A. composé uniquement de membres de la coopérative. Dès le début du projet, c'est les membres, les membres fondateurs d'une coopérative qui choisissent jusqu'à la couleur de la peinture dans les murs, qui choisissent le revêtement de sol, qui choisissent la brique, qui choisissent le nom de la coopérative même, pour se l'approprier entièrement, puis après ça, il y a des assemblées générales où c'est les membres eux-mêmes qui votent leurs trucs. C'est autogéré.

850

Un OBNL fonctionne un peu de la même façon, sauf qu'au niveau de la gestion, des gens de l'externe y sont membres. Comme le Comité logement a déjà été membre d'un conseil d'administration d'un OBNL d'habitation. Donc, ça fait de nous des gens de l'externe qui viennent gérer des résidants et résidentes.

855

MME JUDY GOLD, présidente :

Dans une coopérative OBNL, est-ce qu'il y a des règles qui stipulent le nombre de résidants qui doivent siéger sur les C.A.?

860

MME DOMINIQUE PERREAULT :

Je crois pas qu'il y a des...je pense qu'il y a un certain pourcentage, si je me rappelle de l'OBNL que moi j'ai...que nous on a géré, il y avait trois résidants pour 9 membres de C.A.

865

MME JUDY GOLD, présidente :

Mais vous ne savez pas si c'est règlementé, si..?

870

MME DOMINIQUE PERREAULT :

Non, j'ai un blanc de mémoire.

MME JUDY GOLD, présidente :

875

D'accord. Merci beaucoup, Madame Perreault.

MME DOMINIQUE PERREAULT :

880

Ça me fait plaisir.

MME JUDY GOLD, présidente :

J'invite madame Jocelyne Cyr. Bonsoir, Madame Cyr, bienvenue.

885

MME JOCELYNE CYR :

Merci. En fait d'emblée j'aimerais dire que le cauchemar des Places l'Acadie et Henri-Bourassa c'est quelque chose qui va être difficile d'oublier. Étant commissaire scolaire, on voit la réalité évidemment plus particulièrement dans nos écoles, et on a vu les traces que ça a laissées chez les enfants, mais aussi chez les parents.

890

Alors le regard que je...la lunette, en fait, que je vais vous faire porter c'est celle de la commission scolaire, donc, de l'école.

895

D'emblée nous désirons vous préciser que notre présence à cette consultation publique ne doit surtout pas être perçue comme une opposition au projet, bien au contraire.

900 Cependant, il est important pour nous comme partenaires au sein de la communauté de Cartierville de vous faire part de certaines préoccupations et de constater, selon notre point de vue, les conséquences du projet, et, vous savez qu'une conséquence n'est pas forcément négative, mais elle peut être positive aussi.

905 Nous tenons aussi à signaler que le mémoire du CLIC, Conseil local des intervenants de Bordeaux-Cartierville, reflète très bien l'opinion de notre communauté. Pour la Commission scolaire de Montréal, la priorité c'est la réussite des élèves. Donc, nous vous proposons dans le présent mémoire de porter un regard quelque peu différent, soit celui des chemins qui mènent vers la réussite.

910 La loi sur l'Instruction publique du Québec confère différentes obligations aux commissions scolaires. Cependant, pour la Commission scolaire de Montréal, la plus importante c'est la réussite des élèves jeunes et adultes. Parce qu'il faut pas oublier que sur le territoire des Places l'Acadie il y a des adultes qui ont fait des retours aux études par obligation juste à cause du fait qu'on ne reconnaissait pas leurs acquis, donc, ils ont dû soit aller dans une école de formation professionnelle et à la limite aux cours des adultes.

915 À la Commission scolaire de Montréal, nous croyons qu'il faut tout un village pour élever un enfant. Pourquoi? Parce que les éléments qui ont une grande influence sur leur parcours et leur réussite scolaire sont la famille et la communauté. Les conditions dans lesquelles l'enfant vit est un facteur déterminant sur sa réussite scolaire. Toutes les études à cet égard le démontrent, les grands du monde scolaire sont d'accord : les conditions socio-économiques constituent le facteur déterminant de la réussite d'un élève. Un enfant qui est considéré comme étant défavorisé a beaucoup moins de chance de réussir. Un enfant qui est issu d'un milieu défavorisé arrive souvent à l'école le ventre vide et il doit souvent faire face au manque de matériel et de fournitures scolaires, il n'a pas toujours des vêtements appropriés pour nos saisons, ni des chaussures de sport pour l'éducation physique. Que dire des sorties éducatives et des activités parascolaires que les parents ne peuvent se payer, en outre.

930 Le manque de stimulation des enfants du préscolaire 4 ans est majeur dans notre quartier. D'ailleurs, une recherche sur la maturité scolaire en fait état. Les parents sont toujours en état d'urgence : ils sont aux études ou en constante recherche d'emploi, ils ont des emplois précaires, ils ne maîtrisent pas toujours le français, donc, ils ne peuvent pas aider leurs enfants à faire leurs travaux scolaires. La liste semble bien longue, mais en réalité nous avons qu'effleurer le lot et la réalité des enfants de notre circonscription scolaire et plus particulièrement la réalité de ceux qui habitaient les Places l'Acadie et Places Henri-Bourassa.

935 Il faut comprendre que ces immigrants ont choisi de quitter leur pays pour améliorer la qualité de vie de leurs enfants. Un cahier spécial du journal *La Presse* la fin de semaine

940 dernière en faisait d'ailleurs récemment état. Pour eux l'école est une institution importante parce qu'elle est garante d'un avenir prometteur pour leurs enfants.

Comme nous l'avons démontré précédemment, les effets du milieu ont une grande influence sur la réussite des élèves. Ainsi, la majorité des élèves provenant de Places
945 l'Acadie et Henri-Bourassa ont un plan d'intervention adapté. Ce plan est élaboré pour des élèves qui présentent des difficultés d'ordre scolaire ou des problèmes de comportement. Quand on dit des problèmes de comportement, ça ne veut pas nécessairement dire celui qui fait du bruit dans la classe, mais ça peut être d'autres d'ordre psychologique. Le personnel de l'école, l'intervenant scolaire, ainsi que les gens de Places en mouvement, ont dû entourer
950 ces enfants et leurs parents à cause de l'instabilité, de l'insalubrité de leur logement et de la peur qu'ils vivaient, et ce, au quotidien et plus particulièrement dans les derniers mois.

La pauvreté n'était pas seulement d'ordre financière, mais également d'ordre émotif et psychologique. Évidemment la réalité de cette population scolaire a eu une incidence sur les
955 écoles qu'ils fréquentaient et que certains fréquentent encore. Je tiens à vous dire qu'il y a eu une très grande participation de la part un, la S.H.D.M., de l'école, de la direction principalement de l'école Gilles-Vigneault et de différents organismes, dont Places en mouvement et le CLIC, pour permettre aux enfants de continuer à fréquenter, du moins un certain nombre, de continuer à fréquenter l'école Gilles-Vigneault, parce que c'était la volonté
960 d'une part des enfants, mais plus particulièrement des parents. Donc, on a fait des arrangements pour essayer de les relocaliser à l'intérieur du territoire de la C.S.D.M., mais j'avoue que ça n'a pas été le cas pour la majorité parce que, bon, évidemment, soit que les logements ne le permettaient pas, surtout le coût.

A telle enseigne que le rang décile des écoles Gilles-Vigneault, Ladauversière et Évangéline est de 10, tant relativement au seuil de revenu qu'en ce qui concerne l'aspect
965 socio-économique. Chaque école a un indice de défavorisation, ce que ça veut dire, c'est que les enfants qui fréquentent ces écoles-là sont considérés comme étant très défavorisés. Je vais vous faire fi de la méthode de calcul, parce que c'est très complexe et je pense pas que
970 ce soit nécessaire.

De plus, l'école Gilles-Vigneault a été grandement touchée par les transferts et les déménagements fréquents en cours d'année scolaire. Seulement cette année, nous avons
975 été dans l'obligation de fermer trois classes; ce qui représente 60 élèves. Cela peut sembler très peu, mais l'école a une capacité d'accueil de 14 classes. C'est une toute petite école. Donc, l'école a perdu 20% de sa population.

De plus, les commissions scolaires, il faut le dire, sont en décroissance, et ce n'est pas seulement qu'à la C.S.D.M. comme les journaux l'ont dit. C'est dans un contexte de
980 développement comme celui du réaménagement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa que nous devons faire un effort supplémentaire afin d'offrir à des familles de venir s'établir à

Montréal. Des logements sociaux comprenant 2 et 3 chambres à coucher seraient donc plus appropriés pour accueillir des familles; de même que des copropriétés plus grandes et accessibles financièrement pour des jeunes familles.

985

Le projet est effectivement très intéressant, surtout en ce qui concerne l'emplacement. Il s'agit tout simplement de prendre en considération les besoins de ces familles-là, qui sont évidemment les espaces de jeux, les espaces verts, la sécurité, les écoles, les marchés d'alimentation, etc.

990

Nous avons le temps de faire quelques modifications à l'égard de ce projet-là. Faisons en sorte qu'il attire de jeunes familles et que le nombre de logements sociaux correspondent mieux aux besoins réels de notre communauté.

995

Actuellement il y a un aspect qui s'avère être très préoccupant, c'est la situation des familles qui ont été relogées. Évidemment, actuellement c'est pas précaire, mais il faut quand même y réfléchir à savoir qu'est-ce qu'on va faire. Certains enfants arriveront à l'école le ventre vide. L'école ne peut pas remédier à cette situation, elle n'a pas les ressources nécessaires pour le faire. Nous devons évidemment trouver une solution afin de pallier à ce manque. Toutefois, la C.S.D.M. ne peut pas nourrir tous les enfants.

1000

Les budgets que la C.S.D.M. accorde pour la mesure alimentaire sont très importants. Certaines écoles profitent de mesures alimentaires, mais en contrepartie elles ne reçoivent pas le financement pour le faire. Ce qu'on veut dire, dans ce petit bout-là, en fait, c'est que la commission scolaire va pallier, donc elle prend ses budgets, puis elle voit ce qu'elle peut faire et donner à certaines écoles. Actuellement il y a des mesures, ce qu'on appelle dans notre verbiage, des mesures transitoires pour certaines écoles qui n'ont pas les ressources financières pour le faire.

1005

On n'arrive pas à nourrir l'ensemble des enfants de la commission scolaire, on essaie d'aller dans les milieux où vraiment il y a une très, très grande détresse, et on essaie de s'associer principalement à des fondations comme la Fondation-génération pour être en mesure de nourrir les enfants, parce que c'est impensable qu'on peut pas nourrir des enfants. Un enfant qui a le ventre vide ne peut pas apprendre.

1015

Après avoir vérifié à l'école Gilles-Vigneault, auprès de la direction de l'école, effectivement il pourrait y avoir des problèmes, parce qu'il faut comprendre qu'un parent qui doit mettre plus de sous sur son logement, forcément, la première chose, parce que ces gens-là ne vont pas au restaurant, puis, bon, ils ne vont pas magasiner à toutes les semaines; donc, les conséquences vont où? Directement sur le panier d'épicerie. Et probablement comme moi vous avez remarqué que le panier d'épicerie a augmenté; alors ce qu'on appelle les matières de base : lait, fromage, viande, et on ne parlera pas des légumes ni des fruits qui sont à peu près pas accessible principalement l'hiver.

1020

1025 Cependant, nous avons une responsabilité partagée. En octobre dernier, nous avons
offert à la Ville de Montréal de la soutenir afin d'obtenir de l'aide financière des différents
paliers gouvernementaux. On est sans nouvelles actuellement. Mais ce que je veux dire,
c'est que pour notre part, on comprend très bien que la Ville de Montréal peut pas pallier à
tous les besoins, c'est impossible. C'est tout à fait impossible. Cependant il y a sûrement
1030 moyen de travailler de façon concertée à voir comment on peut soutenir ces familles-là. À
différents paliers gouvernementaux il y a des ressources, il faut tout simplement se mettre
ensemble pour essayer de faire quelque chose.

1035 Alors, notre cher village, auquel on faisait référence tantôt, mais c'est qui? C'est tout
le monde. En fait, c'est la Ville de Montréal, c'est la commission scolaire, les organismes
communautaires, évidemment l'école, les entreprises, les parents et bien sûr les citoyens.

1040 Nous devons faire un effort collectif afin d'assurer une relève. La réussite des jeunes
et des adultes de notre quartier est très importante. En fait, ce que nous demandons c'est
plus de logements sociaux, pour que le pourcentage passe de 15 à au moins 32%. Une
concertation afin de trouver des ressources de financement pour compenser les difficultés
financières que les familles relogées auront à subir. Des logements abordables en
copropriété pour des familles avec soit 2 et 3 chambres et un environnement qui correspond
à leurs besoins. Le respect par le promoteur de son engagement quant au droit de retour des
1045 anciens résidants.

 Les remerciements, je les ai déjà faits au préalable.

1050 Il y a quelques points sur lesquels j'aimerais mettre un peu d'emphase : les logements
sociaux après avoir regardé un peu le projet, ceux qui ont le pourcentage le plus élevé, c'est
une chambre à coucher mais la majorité des familles qui demeuraient sur le site, c'était des
grandes familles. Alors il serait intéressant de mettre un peu plus d'accent sur des chambres
d'au moins 2 chambres à coucher pour permettre à ces familles-là de revenir sur le site.

1055 Pour ce qui est des condos, Accès-condos, effectivement l'emphase est mise sur les
2 chambres et des 3 chambres, ce qui est, à mon avis, fort intéressant.

1060 L'aide financière, il faut vraiment y travailler. La direction d'établissement est inquiète.
Une autre chose que les deux directions d'établissement me faisaient part, Ladaversière et
Évangéline, c'est à la santé mentale des enfants; parce que ces enfants-là ont vécu des
choses excessivement difficiles, je ne reviendrai pas là-dessus, parce que les gens ont fait
beaucoup de témoignages à cet égard-là. Mais ce qui est indécent, c'est qu'à quelque part
des familles qui ont quitté leur pays, qui sont venus vivre au Québec avec beaucoup d'espoir
ont été maltraités pendant 10 ans de temps. Il me semble que comme société, on leur doit
1065 quelque chose. On devrait faire juste un effort supplémentaire pour leur permettre de revenir

sur leur site et vivre ensemble. Parce qu'ils aiment vivre ensemble, c'est une communauté, je l'ai témoigné à différents moments, avec des comités, les gens de Places en mouvement, les deux jeunes filles qui sont là sont grandement appréciées.

1070 C'est vrai qu'on peut pas demander tout ça à l'intérieur d'un projet de pallier à tout ce qu'ils ont vécu, mais minimalement on doit en quelque part, on a une petite redevance envers eux, leur permettre, en fait, de revenir où ils vivaient, d'une façon sécuritaire, puis en même temps de profiter d'un bel endroit, parce que ce projet-là c'est un beau projet et quand on regarde les dessins, c'est fort intéressant. Alors je pense qu'ils pourraient sincèrement en
1075 bénéficier.

Et je voudrais vous remercier parce que vous êtes vraiment très humaine, Madame la Présidente, et c'est fort agréable. Votre empathie est très émouvante, alors je voudrais vous remercier.

1080

MME JUDY GOLD, présidente :

Merci beaucoup, Madame Cyr, et justement je voulais vous remercier pour votre mémoire qui est d'une grande pertinence. Vous nous décrivez avec justesse les réalités socio-économiques ainsi que la lutte que les nouveaux arrivants ont pour s'intégrer et les impacts de ces phénomènes sur le vécu quotidien des enfants. C'est moi qui vous remercie.

1085

J'ai quelques questions pour vous. Vous vous dites préoccupée par les besoins des familles relogées, on repose la question, on essaie de très bien de comprendre la nature du problème et l'ampleur du problème, vous dites que la situation financière de celles-ci serait précaire et ce, à court terme, évidemment cela aurait des conséquences sur leur panier d'épicerie, certains enfants arriveront à l'école le ventre vide. Très concrètement, est-ce que vous parlez des frais supplémentaires qu'encourent les familles pour se reloger et de l'impact que ça a sur l'alimentation des enfants?

1090

1095

MME JOCELYNE CYR :

Absolument. C'est exactement ça. J'ai même rencontré une dame qui a été relogée et ce qu'elle me disait, c'était effectivement ça. Du fait que très bientôt elle aura 200 \$ de plus à payer, elle aura pas les sous pour payer une bonne alimentation à ses enfants, donc, elle aura à couper dans le lait et principalement dans les fruits et les légumes. Ce qui est questionnant, parce que là, quand l'enfant va arriver à l'école, il va avoir moins mangé le matin, mais pour le dîner, qu'est-ce qu'il va avoir dans son lunch? Donc, c'est un peu ça qui est inquiétant.

1100

1105 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Je comprends bien.

1110 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

Bonsoir, Madame. On cherche à savoir combien il y a d'enfants qui venaient des Places l'Acadie et Henri-Bourassa, par catégorie, par exemple, est-ce que vous savez si c'était majoritairement de très jeunes enfants, des 6-12 ans ou si c'était des adolescents, on peut pas avoir ces chiffres-là, je me demandais si vous les aviez?

1115

MME JOCELYNE CYR :

1120 Je les ai pas avec moi, mais je serais capable de vous les donner. Ce que je sais, c'était plus particulièrement des enfants du primaire; il y avait environ, j'aurais tendance à vous dire depuis 2 ans, en fait c'était 2 ans, mais j'aurais tendance à dire sur 5 ans, le nombre d'enfants est beaucoup plus grand. Ce qu'on sait, c'est que dans une année il y en avait 60, mais pendant les 5 dernières années il y en a beaucoup qui sont passés au primaire. Au secondaire, c'est environ une quarantaine d'enfants, au primaire c'est plus de 60, mais 60 cette année.

1125

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

1130 Puis vous avez regardé le projet, puis vous avez vu la typologie des logements, est-ce que vous avez estimé le nombre d'enfants potentiel qui pourraient venir habiter ce complexe immobilier?

MME JOCELYNE CYR :

1135 Honnêtement, j'ai aucune idée. Ce que je peux vous dire, c'est que la liste de ensemble des familles qui ont été relocalisées et qu'on a une trace, évidemment si c'est pas le CLIC, c'est sûr que Places en mouvement l'a et ma direction d'établissement, madame Morais, a cette information-là. Donc, ça il n'y a pas de problème, je pourrais vous la faire parvenir.

1140 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

On apprécierait beaucoup.

MME JUDY GOLD, présidente :

1145 Madame Cyr, vous avez mentionné le besoin pour des grands logements, des
logements qui contiennent 2 chambres à coucher et plus. Juste à titre d'information,
dernièrement ont a reçu la typologie du projet et dans les deux bâtiments de logements
sociaux, il y aurait à peu près 52% des logements qui auront 2 chambres à coucher et plus.
Je vous donne ça juste à titre d'information.

1150

MME JOCELYNE CYR :

Oui, merci, on l'avait calculé. Mais ce qui nous préoccupe, c'est le fait que dans notre
quartier, c'est un quartier qui a... le besoin est beaucoup plus grand d'une part du 15%. Mais
1155 dans les logements sociaux plus particulièrement, c'est là où il y a le moins de 2 chambres à
coucher, si je me trompe pas, c'est 43%, mais je veux pas m'avancer sur les chiffres. Ce
qu'on sait c'est que la majorité...le plus grand nombre des logements sociaux auront
seulement une chambre à coucher, ce qui ne correspondait pas du tout à la réalité des
besoins.

1160

MME JUDY GOLD, présidente :

Une dernière question. Vous mentionnez que l'école a perdu 20% de sa population
scolaire cette année, est-ce que vous savez combien de ces départs sont attribuables au
1165 relogement des familles?

MME JOCELYNE CYR :

60, l'ensemble des enfants.

1170

MME JUDY GOLD, présidente :

C'est 60 enfants qui ont dû changer d'école à cause du relogement?

1175

MME JOCELYNE CYR :

Oui, oui. Ce qu'on a fait, c'est qu'en début d'année, la direction n'avait pas tout à fait
fait son organisation scolaire, parce qu'on se disait si jamais dans le courant de l'été on arrive
à trouver des logements plus près, en fait, du territoire de nos écoles, à ce moment-là on
serait en mesure de s'ajuster, parce qu'il n'y avait pas de problème, on avait fait les réserves
1180 nécessaires. En fait, c'est pas ce qui s'est avéré. Je pense qu'on a récupéré que quelques
familles; la majorité ne sont pas dans notre commission scolaire, alors on peut pas accueillir
ces enfants-là.

1185 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

Il y avait dans votre mémoire, vous parlez du fameux décile de 10, 10 sur 10, j'ai l'impression, quand on est au dernier rang, on a 10 sur 10?

1190 **MME JOCELYNE CYR :**

C'est exactement ça. Mais c'est pas une bonne note.

1195 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

Mais ce que ça me disait à la lecture de ça, c'est qu'au-delà de Place l'Acadie et tout ça, ça veut dire qu'on est vraiment dans un ensemble, c'est-à-dire les écoles qui desservent ces populations-là étaient vraiment dans un secteur de la municipalité où il y a une très forte concentration de gens défavorisés, c'est comme ça qu'il faut lire ça?

1200

MME JOCELYNE CYR :

En effet, toutes les écoles de mon territoire sont considérées comme étant très défavorisées à l'exception d'une seule, qui est François-de-Laval.

1205

MME JUDY GOLD, présidente :

Alors merci beaucoup, Madame Cyr, merci de votre présence ce soir.

1210 **MME JOCELYNE CYR :**

Merci beaucoup.

1215 **MME JUDY GOLD, présidente :**

J'invite monsieur Patel à venir à la table des intervenants. Bonsoir, bienvenue.

M. PATEL :

1220 I would like to have English words, because I don't know the French.

MME JUDY GOLD, présidente:

Please feel very free to speak in English, there is no problem whatsoever.

1225 **M. PATEL:**

I come to say something because I live Henri-Bourassa and Blvd. l'Acadie down there, and I used to work down there, and the area is good, and the people is good, and all the people who lived there, they want to come back, and if they have a big family, they might
1230 be have a big place and they are supposed to make the big room, like a 5 ½, 4 ½, and people must be happy, because so many people they want to come back to stay there; and the project must be ready; and I would like to say I would like to come back to. That's my words. And if you can do something for the people in the public, it might be better for everybody. Thank you.

1235

MME JUDY GOLD, présidente:

Mr. Patel, may I ask you a few questions.

1240 **M. PATEL:**

Yes.

MME JUDY GOLD, présidente:

1245

You said that you lived on the site?

M. PATEL:

1250

Yes.

MME JUDY GOLD, présidente:

And are you among the families that received a letter that you can come back to the
1255 site?

M. PATEL:

Oh! Yes.

1260

MME JUDY GOLD, présidente:

You received a letter of guarantee that you can come back to the site?

M. PATEL:

1265

Yes.

MME JUDY GOLD, présidente:

1270

And what now exactly are your preoccupations about your situation now, and about your return to the site?

M. PATEL:

1275

Like I'm working down there as a concierge, janitor.

MME JUDY GOLD, présidente:

1280

You are working where exactly?

M. PATEL:

In Place l'Acadie.

1285

MME JUDY GOLD, présidente:

Ah, at this moment?

M. PATEL:

1290

No, no, right now I'm not working, but I used to work there.

MME JUDY GOLD, présidente:

1295

You used to work there, fine, I understand.

M. PATEL:

1300

And still I have a same job like that for my family, you know, to live. But I like this place and I like to come back again down there.

MME JUDY GOLD, présidente:

1305

O.K. and the City has told you that you could come back, they gave you a letter, is that correct?

M. PATEL:

Right.

1310

MME JUDY GOLD, présidente:

Are you worried still that you may not be able to come back?

1315

M. PATEL:

This I don't know.

1320

MME JUDY GOLD, présidente:

You don't have confidence in the letter?

1325

M. PATEL:

Maybe, maybe it's possible, but I don't know how many chances down there.

1330

MME JUDY GOLD, présidente:

O.K. You would like to be reassured that you can in fact come back to the site?

M. PATEL:

Right.

1335

MME JUDY GOLD, présidente:

Mr. Patel, can I ask you: Are you alone or do you have a family?

1340

M. PATEL:

I have a family.

1345

MME JUDY GOLD, présidente:

You have a family. And what is the situation now being temporarily living in an apartment until you come back hopefully in the summer of 2010, how has it been for you and your family, moving and the temporary situation?

M. PATEL:

1350

If the Place is good and they allow us to come back, and we hope to come back again, and it's no problem to come back.

MME JUDY GOLD, présidente:

1355

I have one more question to ask you, if I may. Do you have any wishes or any suggestions, other than coming back of course to an apartment that is suitable and comfortable for you and your family and affordable, of course, other than that of course, which is very basic, do you have any other wishes or suggestions about your future neighbourhood that you will come back to? About the roads? About the parks? About the stores, about the commerces, is there anything that you would like to see in this neighbourhood that comes to mind?

1360

M. PATEL:

1365

Yes, if you have a park, and if you have like a corner store, you know the idea must be to develop a beautiful place, and people they are allowed to stay there.

MME JUDY GOLD, présidente:

1370

I understand. Mr. Patel, thank you very much for coming this evening, I appreciate it.

M. PATEL:

1375

You are welcome.

MME JUDY GOLD, présidente:

1380

Alors, avant de prendre une pause, j'aimerais juste vous rappeler que, comme je l'ai dit hier soir, les procédures de l'assemblée prévoient un droit de rectification sur des aspects techniques et factuels qui pourraient faire l'objet d'erreurs dans les présentations. Ces rectifications seront faites, s'il y a lieu, à la fin de la dernière séance, soit lundi soir prochain le 23 février.

1385

Cependant, madame Jocelyne-Ann Campbell ne pourra pas être présente lundi soir à cause de la réunion du conseil municipal, et madame Campbell aimerait se prévaloir d'un droit de rectification. Alors, exceptionnellement, je lui accorderai ce droit de rectification à la fin de la séance de ce soir.

1390 Alors, on va maintenant prendre une pause de 15 minutes.

M. PIERRE HURTIBISE :

1395 Madame la Présidente, une question très courte sur ce droit de rectification, si vous permettez. J'aimerais justement savoir si on va avoir les verbatim sur le site, parce que je pense me prévaloir de ce droit-là, mais j'aimerais vérifier la teneur exacte des propos; est-ce qu'on va pouvoir les lire d'ici lundi, d'après vous, ou ça ne sera pas possible?

MME JUDY GOLD, présidente

1400 Non, je ne pense pas qu'ils seront prêts d'ici lundi, mais je vous invite à venir voir madame Espach à la pause, puis on va discuter de cet aspect.

 Alors on se voit dans 15 minutes. Merci.

1405

PAUSE...REPRISE

MME JUDY GOLD, présidente :

1410 Alors, j'invite notre prochain intervenant. Bonsoir.

MME SUZANA LEIVA :

1415 Bonsoir, mon nom est Suzana Leiva, j'habite à Place Henri-Bourassa, 2020, et j'ai quelques commentaires. Pour moi c'est vraiment important le projet, je suis d'accord avec toutes les idées des autres locataires. J'aimerais bien avoir dans les loyers que soit inclus le chauffage, et aussi que soient fournis le frigo et le poêle; et j'aimerais aussi pour moi avoir un appartement plus grand, parce que j'habite un 3 ½; au début j'ai été dans un 3 ½ toute seule, mais maintenant avec ma famille c'est trop petit. J'aimerais bien avoir un appartement plus grand... je sais pas, 4 ½ ou 5 ½ pour... parce qu'on est 4 dans le logement.

1420

 Alors, c'est ça. Et je suis d'accord avec toutes les idées des autres locataires et vraiment je suis très contente pour le projet.

1425 **MME JUDY GOLD, présidente :**

 Alors, merci beaucoup. Est-ce que le besoin d'avoir un plus grand logement, est-ce que vous avez déjà mentionné cette demande à Ressources Habitation de l'Ouest; vous habitez en ce moment un édifice qui appartient à Ressources Habitation de l'Ouest, c'est bien ça?

1430

MME SUZANA LEIVA :

Oui, oui.

1435

MME JUDY GOLD, présidente :

C'est bien ça. Puis vous avez déménagé éventuellement dans le nouvel édifice de Ressources Habitation de l'Ouest, c'est bien ça?

1440

MME SUZANA LEIVA :

On n'est pas déménagé, parce que j'habite à le 2020.

1445

MME JUDY GOLD, présidente :

Mais vous allez déménager une fois l'édifice reconstruit?

MME SUZANA LEIVA :

1450

Oui, oui.

MME JUDY GOLD, présidente :

1455

C'est ça. Puis est-ce que vous avez déjà fait part de votre besoin à l'organisme Ressources Habitation de l'Ouest ou à la Ville que vous avez besoin d'un logement plus grand, est-ce que vous avez exprimé ce besoin déjà à quelqu'un?

MME SUZANA LEIVA :

1460

Oui, j'ai exprimé, mais le travailleur social...

MME JUDY GOLD, présidente :

1465

Le travailleur social? Vous savez pour qui le travailleur social travaille, est-ce que vous le savez?

MME SUZANA LEIVA :

1470

Le travailleur social de Ressources Habitation.

MME JUDY GOLD, présidente :

D'accord. Est-ce que vous avez eu une réponse?

1475 **MME SUZANA LEIVA :**

Non, pas encore.

MME JUDY GOLD, présidente :

1480

Mais ils ont bien noté que vous avez besoin d'un logement....

MME SUZANA LEIVA :

1485

C'est pour ça que je voulais demander dans le moment, vraiment une question qui était pour ça, parce que je me sens pas vraiment confortable et c'est ça.

MME JUDY GOLD, présidente :

1490

Oui, je comprends. Je vais aussi dire qu'on comprend bien votre préoccupation que le chauffage soit inclus et aussi qu'il y ait un frigo et un poêle inclus aussi; ça, ç'a été mentionné plusieurs fois dans les séances; on comprend bien la situation, puis la préoccupation. Je peux vous poser une autre question, une fois que vous êtes là?

1495 **MME SUZANA LEIVA :**

Oui.

MME JUDY GOLD, présidente :

1500

Vous habitez le site en ce moment, vous êtes au 2020; il y a en ce moment des travaux de démolition sur le site, est-ce que ça vous incommode ou est-ce que ça se passe bien, est-ce qu'il y a du bruit ou de la poussière, ou est-ce que ça se passe bien?

1505 **MME SUZANA LEIVA :**

Oui, au matin c'est un peu le bruit des camions, mais on dit que notre objectif ça va être le projet. On atteint notre objectif, on pense que ça va passer.

1510 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Oui, ça va éventuellement partir, sûrement.

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

1515 Bonsoir, Madame. Actuellement, vous vivez dans un immeuble de petite taille par rapport à ce qui est proposé, c'est-à-dire que là on propose des édifices de 7 étages, des grands ensembles, tout ça, est-ce que c'est quelque chose qui vous inquiète ou vous vous dites non, ça sera nécessairement plus acceptable ou la taille du projet, est-ce que c'est quelque chose qui vous préoccupe?

1520

MME SUZANA LEIVA :

1525 Non, vraiment pour moi c'est bien; tous les projets qu'on nous a présentés, je suis d'accord avec les idées et tout. Ça m'inquiète pour ma fille, habiter peut-être dans le 7^e étage, je voulais habiter au moins 2^e étage avec un balcon, parce que pour moi c'est pas bien les pièces fermées, pour ma santé; des fois je tombe facilement en dépression quand c'est tout fermé, alors, j'aimerais bien vraiment avoir un appartement plus grand.

1530

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

 Le fait aussi qu'on positionne les logements sociaux le long de l'autoroute, est-ce que c'est une préoccupation que vous avez discuté, parce que le long de l'autoroute ça va être difficile d'ouvrir les fenêtres, le bruit va être très important?

1535

MME SUZANA LEIVA :

 Oui, ça m'inquiète un peu ça, mais on n'a pas le choix, je pense. On va être là, et on espère que le mur qu'ils vont construire, ils vont construire le mur et j'espère que ça va aider à abaisser le bruit.

1540

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

1545 On dit que ces appartements vont être climatisés, c'est-à-dire qu'il y aurait des appareils de climatisation, est-ce que le fait, par exemple, qu'on pourrait faire assumer le coût de la climatisation aux locataires qui bénéficient de cette occasion-là, est-ce qu'on a déjà abordé le sujet avec vous le fait que le prix de la climatisation pourrait être ajouté à votre coût d'utilisation de l'immeuble, comme l'électricité, ces choses-là?

1550

MME SUZANA LEIVA :

 C'est bien. Je pense que c'est une bonne idée la climatisation, parce que parfois on a des problèmes pour mettre les climatiseurs dans les anciens appartements, parce que si c'est trop fermé, il y a trop de chaud, c'est vraiment inconfortable.

1555 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

Est-ce qu'on vous a avisée du coût du logement que vous aurez à assumer dans le nouvel immeuble?

1560 **MME SUZANA LEIVA :**

Pas pour le moment, non.

1565 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

Pas pour le moment?

MME SUZANA LEIVA :

1570 Non, je suis pas au courant pour le moment.

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

C'est quelque chose qui vous inquiète?

1575

MME SUZANA LEIVA :

Oui, ça m'inquiète, parce que présentement je travaille pas, alors ça m'inquiète.

1580 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

Merci beaucoup.

MME JUDY GOLD, présidente :

1585

Madame Leiva, je pose la même question que j'ai posée à monsieur Patel il y a quelques minutes. Est-ce que vous avez, autre qu'évidemment un logement adéquat pour votre famille, est-ce que vous avez d'autres suggestions à faire pour améliorer le projet de votre futur quartier, par exemple, avez-vous des souhaits au sujet du parc, au sujet des commerces, au sujet de la rue?

1590

MME SUZANA LEIVA :

1595 Pour moi les commerces, ça va être une bonne idée parce qu'on est inquiet parfois, on voulait quelque chose qui soit plus proche parce que sortir avec le froid, aller chercher la

nourriture très loin c'est dur, mais on est content qu'il va avoir des magasins et tout ça, on est vraiment content. On espère avoir la chance que tout soit...

MME JUDY GOLD, présidente :

1600

Votre enfant est de l'âge préscolaire?

MME SUZANA LEIVA :

1605

Prématernelle.

MME JUDY GOLD, présidente :

Alors quand le projet sera prêt, votre enfant sera déjà à l'école primaire.

1610

MME SUZANA LEIVA :

J'espère, oui. Oui le primaire, oui, une petite fille.

1615

MME JUDY GOLD, présidente :

Merci beaucoup, j'apprécie beaucoup votre présence ce soir.

MME SUZANA LEIVA :

1620

Merci à vous.

MME JUDY GOLD, présidente :

1625

J'invite monsieur King à prendre place à la table des intervenants. Bonsoir.

M. NORMAND KING :

1630

Bonsoir. D'abord je dois remercier l'Office de consultation publique de Montréal pour le changement de dernière minute, parce que lundi soir je dois être présent à l'Hôtel de la Ville de Montréal pour le règlement sur le chauffage au bois, un autre enjeu environnemental qui nous interpelle beaucoup.

1635

Alors mon nom est Normand King, je suis à la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux et je suis membre de l'équipe Environnement Urbain et Santé.

1640 Dans le cadre de ce projet-là, nous avons rencontré nos collègues au CSSS
Bordeaux-Cartierville et différents groupes communautaires juste pour discuter un peu des
enjeux et définir nos rôles respectifs et notre intervention est *focussée* vraiment sur l'aspect
environnement.

1645 Dans le fond, il y a deux choses. La première des choses, c'est que pour nous, nous
avons été impliqués dans le dossier de Places l'Acadie et Henri-Bourassa depuis 2005
lorsque justement les acteurs du milieu nous ont demandé un soutien pour la problématique
de salubrité des logements.

1650 Alors, nous avons vu l'état des logements avant ce nouveau projet-là, nous avons été
impliqués activement avec la Ville, l'arrondissement, etc. Alors nous sommes très heureux de
voir que ce qui constituait un problème important de santé publique va être résolu par ce
projet-là. On voit ça d'un œil extrêmement positif. On est fier d'avoir participé à la démarche
avec d'autres partenaires pour arriver au point où nous arrivons en ce moment. Alors ça c'est
le premier point.

1655 Le deuxième point concerne certaines précautions, dans le fond, qu'on suggère de
mettre de l'avant pour assurer la meilleure protection possible de la santé des résidents. Et
évidemment la problématique, vous avez posé la question à la dernière personne, la
proximité de l'autoroute, c'est clairement un enjeu pour nous. Donc, nous avons été confronté
à une situation où d'une part nous sommes très heureux de voir le nouveau projet, et d'autre
1660 part le projet se fait dans un endroit près de l'autoroute et lors des différentes consultations
publiques, on a souvent mentionné les risques pour la santé associés à la pollution
atmosphérique qui provient du transport. On a fait un résumé de cette problématique dans le
mémoire, donc je ne désire pas revenir là-dessus ce soir, je voulais plutôt parler des
recommandations et surtout de la recommandation sur la qualité de l'air parce que je pense
1665 que c'est le plus complexe.

1670 On a quelques recommandations qui parlent des mesures d'apaisement de la
circulation, qui parlent de la sécurité urbaine, etc., mais je pense que c'est assez standard,
assez facile à comprendre, puis assez facile à instaurer.

1675 Au niveau du bruit, l'étude que nous avons consultée est très intéressante et elle
démontre de façon très claire que malgré le bruit provenant de l'autoroute surtout, avec des
matériaux de construction et des fenêtres qui sont en position fermée, il y a moyen de
respecter les normes d'exposition au bruit pour protéger la santé des résidents.

Ce qui nous amène au dossier de la qualité de l'air. Parce que j'ai trouvé intéressant
le dernier échange aussi, avec toute la notion balcons, fenêtres, etc., alors c'est clair, surtout
pour les bâtiments les plus proches, si on veut protéger les résidents par rapport aux
problèmes de pollution par le bruit, ça sous-entend fenêtres qui demeurent en position

1680 fermée, ce qui nécessite pas des climatiseurs dans les fenêtres, mais ça nécessite
l'instauration d'un système de ventilation mécanique qui... il y a de nouveaux bâtiments qui
ont ce genre de système-là. Je ne suis pas familier avec le Code national du bâtiment
comme tel, mais il me semble que les nouveaux bâtiments prévoient l'installation de système
de ventilation mécanique. Quand je dis «mécanique», c'est pour faire la distinction entre ça
1685 puis «naturel» : les fenêtres qui s'ouvrent. Autrement dit, l'échange d'air est assuré par une
machine, un ventilateur qui prend l'air de l'extérieur, qui le nettoie, qui le distribue dans les
locaux et un autre partie du système qui évacue l'air vicié, etc.

Donc, étant donné qu'il y a divers types de polluants qui sont dégagés pour le
1690 transport, dont les gaz comme les oxydes d'azote et des particules qu'on appelle
eutrophines. Vous avez sûrement regardé l'étude déposée par le promoteur sur la qualité de
l'air? C'est ça, cette étude-là regarde la question des particules, ce qu'on appelle les PM2.5,
ce sont les particules fines, les particules respirables.

1695 Il y a des particules encore plus fines que ça qui nous préoccupent. C'est pour ça que
dans notre recommandation de base, on se dit qu'il faut peut-être aller plus loin que la
recommandation mise de l'avant par les auteurs de l'étude; par contre, la difficulté, et on est
conscient que c'est une difficulté, on parle de coût d'installation, on parle de coût d'entretien;
j'ai discuté avec des collègues de la Ville de Montréal où je suis, puis on dit aussi qu'en
1700 installant ce système de ventilation, ça peut aussi amener des modifications au niveau de la
structure du bâtiment, la hauteur, etc. Donc, on est conscient que ce n'est pas une question
simple.

Et c'est pour ça qu'on ne voulait pas faire la recommandation « Vous devrez installer
1705 tel type de filtres», on n'est pas des spécialistes en ventilation, on est conscient que ça
occasionne des questions complexes. Et c'est pour ça que notre recommandation de base
concernant la qualité de l'air visait plutôt la création d'un comité technique; par ça. on ne parle
pas d'un comité qui va devoir se réunir pendant 6 mois, 1 an, 2 ans, pour étudier la situation;
On croit que c'est quelque chose qui pourrait être analysé assez rapidement, parce que les
1710 filtres de plus haute efficacité existent, mais habituellement ils sont installés dans des endroits
spécialisés : les hôpitaux, les centres commerciaux, etc. Est-ce que c'est possible, est-ce que
c'est réaliste d'installer un tel type de système de filtration dans un complexe résidentiel; ça
c'est une question qu'on se pose finalement.

1715 Et un autre élément extrêmement important par rapport à l'installation d'un système
de ventilation mécanique implique d'une part la conception et d'autre part l'entretien. Il est
bien connu qu'un système de ventilation mal conçu, ou mal entretenu, peut occasionner des
problèmes autres que les problèmes initiaux qu'il vise à corriger. Exemple : si un système est
mal conçu ou mal entretenu, il peut avoir de la condensation, poussière, ce qui fait en sorte
1720 qu'il y a croissance de moisissure et des spores de moisissure qui causent des problèmes.
Donc, un système haut de gamme et un système entretenu selon les règles de l'art, selon

nous, sont deux critères à examiner avec beaucoup de sérieux pour assurer la meilleure protection des résidants de ces complexes d'habitation.

1725 Donc, j'aurais tendance à m'arrêter là et plutôt laisser de la place pour des questions parce que je suis sûr que nos recommandations vous occasionnent certaines questions.

MME JUDY GOLD, présidente :

1730 Merci beaucoup, Monsieur King. Oui, j'ai plusieurs questions. Justement sur la qualité de l'air. Comme vous venez de le mentionner, pour atténuer les impacts de la qualité de l'air, vous dites que les fenêtres des immeubles devraient être tenues en position fermée, comme vous l'avez mentionné, et aussi encore vous mentionnez la nécessité d'installer un système de ventilation mécanique, que vous venez de décrire. Merci beaucoup.

1735 Est-ce que ce système de ventilation mécanique, juste pour bien comprendre, s'agit-il d'un système central ou est-ce que, je pense que vous venez de répondre il y a quelques minutes, il s'agit pas de climatiseurs individuels à travers le mur, est-ce que ce système peut être considéré comme adéquat? C'est ça qui est ma question.

1740 **M. NORMAND KING :**

 Bon. Selon ma compréhension, ce serait un système central, mais encore une fois n'étant pas ingénieur en ventilation, c'est pour ça que je suggère la création, la création, c'est un grand mot, d'un comité, mais juste d'un groupe de travail qui pourrait se réunir une fois ou deux, juste pour regarder ces questions-là. Est-il possible d'assurer une filtration d'air adéquate avec des climatiseurs de fenêtres? À ma connaissance, je ne crois pas, mais je suis pas le meilleur expert pour cette question-là, c'est pour ça que je voulais pas sortir de mon domaine d'expertise. Mais, selon ma compréhension, ce serait plus un système de ventilation central.

 Un autre avantage possiblement, c'est quelque chose à discuter, c'est au niveau de l'entretien, parce que plutôt que de demander à chaque locataire d'entretenir le climatiseur, changement de filtre ou quoi que ce soit, ce serait assumé par les gestionnaire du bâtiment. Donc, c'est peut-être une façon d'assurer un niveau d'entretien équivalent pour tout le monde plutôt que de dépendre de chaque individu. Et comme on sait, sur 100 individus, tout le monde est différent, tout le monde va entretenir de façon différente.

1755 **MME JUDY GOLD, présidente :**

1760 Est-ce que vous savez si ce système de ventilation mécanique existe déjà dans des immeubles résidentiels à Montréal?

M. NORMAND KING :

1765

Encore une fois, selon mes connaissances, oui, il existe des immeubles qui ont des systèmes de ventilation mécanique. Si on recule de plusieurs années, ces systèmes-là assuraient la ventilation des espaces communs : les corridors, l'entrée, salle de lavage, etc. et il n'y avait pas de système de ventilation pour les logements comme tels. Mais avec le

1770

temps, la technologie évolue, le Code national du bâtiment évolue, et je crois maintenant qu'il existe des systèmes où c'est un système central qui alimente également les logements : climatisés en été, chauffés en hiver.

MME JUDY GOLD, présidente :

1775

Si chaque locataire des logements sociaux et communautaire doit payer sur son compte d'électricité personnel les frais de système de ventilation, climatisation et filtration, selon l'utilisation qu'il en fait, d'après vous, est-ce que les ménages à faible revenu pour économiser ont tendance à se priver de la climatisation et ouvrir les fenêtres?

1780

M. NORMAND KING :

Bon, ça je ne sais pas vraiment, mais il me semble tout à fait vraisemblable que le coût de climatisation et entretien et changement de filtre ajoute un fardeau important sur des familles à faible revenu. D'après moi ce serait assez onéreux. Donc, de quelle façon ils s'en sortiraient, est-ce que ce serait en coupant d'autres dépenses essentielles ou en coupant dans ces dépenses-là? Ce qui me ramène toujours à l'idée d'un système contrôlé centralement dont les frais d'entretien et d'opération sont assumés par le gestionnaire. Mais encore une fois, on peut se poser la question : de quelle façon est-ce que le gestionnaire va passer ce prix sur les loyers? Là encore une fois on sort de mon domaine d'expertise. Jusqu'à quel point les loyers sont contrôlés ou non, j'aime autant laisser ça à d'autres groupes pour répondre à ces questions-là.

1785

1790

Mais on est complètement conscient que notre recommandation n'est pas simple et implique des coûts. On est conscient de ça. Mais en même temps on n'avait pas le choix que d'embarquer sur ce terrain-là à cause du fait du lieu où se trouve le projet et à cause de nos connaissances scientifiques qui nous disent que les gens qui vivent à proximité sont exposés à des risques plus grands que d'autres et que c'est un nouveau projet. C'est clair qu'on peut pas corriger toute la Ville de Montréal qu'on a déjà bâtie. Mais quand on nous présente un nouveau projet, on se dit pour ce nouveau projet-là, il y a lieu d'instaurer des moyens de prévention.

1795

1800

MME JUDY GOLD, présidente :

1805

Monsieur Bergeron?

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

1810 Bonsoir, Monsieur. Le fait d'avoir positionner justement les logements sociaux, disons, immédiatement adossés à l'autoroute où il semblerait y avoir le plus fort inconvénient, est-ce que ça n'ajoute pas à votre préoccupation qui est de justement s'assurer que les fenêtres soient fermées et que les systèmes de climatisation soient centralisés?

M. NORMAND KING :

1815 Oui, tout à fait. Autant le bruit que ce qu'on appelle l'apanage de pollution diminue avec la distance. Donc, l'étude sur la qualité de l'air a été faite sur la toiture d'un des bâtiments, je connais pas l'état des autres bâtiments, jusqu'où on devrait aller pour instaurer des systèmes de ventilation dans les autres bâtiments qui sont un peu plus loin; il faudrait idéalement que les gens regardent les distances, etc., pour essayer de déterminer, mettons, 1820 une zone où les gens seraient plus à risque. Mais c'est une source majeure de préoccupation effectivement.

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

1825 Tantôt l'intervenante de la commission scolaire nous disait qu'il y avait beaucoup d'enfants sur le site. Le fait qu'il va y avoir des espaces extérieurs, disons, pour accueillir ces enfants-là, par exemple il y a une garderie qui va être installée disons dans la cour arrière d'un immeuble où on est relativement près de l'autoroute aussi, ou dans la cour arrière immédiatement du logement social, derrière le mur antibruit, est-ce que ce sont des endroits 1830 où il serait souhaitable d'aménager des espaces extérieurs pour des jeux d'enfants durant l'été?

M. NORMAND KING :

1835 C'est une excellente question et c'est encore une situation où on est confronté à une forme de contradiction entre deux besoins. Loin de nous de vouloir que les enfants passent toutes leurs journées à l'intérieur, c'est très sain de permettre aux enfants de jouer à l'extérieur et c'est clair que ce n'est pas l'idéal d'avoir un parc si proche d'une autoroute. Par contre, les enfants passent pas 24 heures dehors et étant donné qu'ils seront plus au niveau 1840 du sol, étant donné qu'il y a un mur et un talus et étant donné qu'on suggère la plantation du plus grand nombre d'arbres possible, ce sont des mesures qu'on peut prendre pour atténuer le problème. Mais c'est clair qu'un parc situé là, versus un parc situé à un demi kilomètre, il y a pas de comparaison : le parc à un demi kilomètre est nettement préférable qu'un parc collé sur l'autoroute ou assez proche.

1845 Donc, nos recommandations visent à faire le mieux avec la situation actuelle. Et même il y a un organisme américain en Californie qui fait des recommandations, ce ne sont

1850 pas des normes ou des standards, ce sont plutôt des recommandations sur la distance à
respecter pour des bâtiments sensibles : résidences, etc.; mais ils disent bien de tenir compte
d'autres facteurs aussi dans l'évaluation. Donc, la proximité d'un parc et d'une autoroute,
c'est un facteur plutôt négatif, mais il y a d'autres facteurs peut-être plus positifs qui militent
en faveur, donc il faut faire l'équilibre entre tout ça.

1855 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

Dans votre mémoire, vous parlez aussi de la circulation et de la dangerosité, par
exemple, pour les piétons qui circulent sur Henri-Bourassa ou sur l'Acadie, et vous nous
parlez de réaliser les saillies de trottoir, disons, est-ce que vous voulez nous préciser, si
j'entends bien ce que c'est qu'une saillie?

1860 **M. NORMAND KING :**

1865 Un trottoir en saillie, c'est un trottoir avec une extension, si on veut; donc, si on prend
une rue habituelle avec un trottoir qui est droit, le piéton a un grand espace à traverser; si à
l'intersection les deux trottoirs sont en saillie, c'est-à-dire qu'au coin de la rue ça sort, ça veut
dire que le piéton a beaucoup moins loin à traverser; donc, une personne âgée ou un enfant
d'une part, et d'autre part un automobiliste qui arrive pour tourner à droite doit
nécessairement ralentir à cause de l'extension des trottoirs, il ne peut pas tourner son coin
rapidement. Donc, on appelle ça une mesure passive parce que ça protège tout le monde en
1870 tout temps.

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

1875 Est-ce que vous faites allusion aussi aux voies de priorité de virage qui sont
installées, disons, aux intersections où il y a justement les triangles qui permettent aux
voitures de couper sur le feu?

M. NORMAND KING :

1880 Bien, c'est ça, ce sont mes collègues qui ont rédigé cette partie-là, mais je pense
qu'on parle dans une place de céder le passage, là, et si j'ai bien compris, ils préfèrent une
intersection plus avec lumières qui amènent les autos à s'arrêter plutôt que simplement
ralentir.

1885 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

Je vous remercie beaucoup.

MME JUDY GOLD, présidente :

1890 Monsieur King, je reviens un peu à la question des impacts de la qualité de l'air et du
climat sonore. Les effets sur la santé sur les populations qui habitent le long des routes
achalandées sont bien documentés, vous l'avez fait dans votre mémoire aussi à la page 3. Si
je comprends bien, à Montréal il existe des normes sur la qualité de l'air qui ont seulement
1895 une valeur indicative. À votre connaissance, y a-t-il des endroits aux États-Unis ou en
Europe, par exemple, où la construction près des autoroutes est strictement règlementée
pour protéger la santé publique?

M. NORMAND KING :

1900 Le plus proche que je peux venir c'est l'état de Californie, c'est un document que je
pourrais faire suivre à la commission, si vous voulez; c'est un document produit par le
California Air Resources Board et il y a nos documents qui reprennent ce document-là de la
Ville de San-Francisco. Donc, en Californie les experts ont émis un certain nombre de
recommandations sur la proximité de sites sensibles et certains types de pollution, par
1905 exemple, industrielles, routes, etc. Alors on ne parle pas de règlements, on parle de
suggestions.

 Ce que je trouve intéressant dans celui du *Air Resources Board* de Californie - j'ai
juste un extrait, j'ai le tableau 1, je peux quand même laisser ça avec vous ce soir, si vous
1910 voulez, puis envoyer le document plus complet, c'est un document assez lourd, mais je
pourrais envoyer ça par courrier électronique - donc, on a un tableau ici avec l'ensemble des
sources, donc autoroutes, cours de triage, les ports, raffineries, etc., et il y a quand même
une note qui dit que ces recommandations sont volontaires, si on veut, et il faut tenir compte
1915 d'autres considérations pour leur mise en application parce que souvent quand c'est le seul
endroit disponible, puis ça fait en sorte que les gens peuvent avoir un loyer décent, c'est une
autre considération qu'il faut considérer. Donc, je trouve ça très nuancé, si on veut, comme
approche.

MME JUDY GOLD, présidente :

1920 Merci, ce serait apprécié d'avoir cette feuille ce soir et la documentation ensuite. Je
reviens encore à ma question. Peut-être que vous n'avez pas l'information : est-ce qu'il existe
quelque part...est-ce que les règlements se traduisent par la réglementation dans un pays
occidental quelque part, est-ce que vous êtes au courant?

1925

M. NORMAND KING :

 Une réglementation sur les distances à respecter entre, mettons, une autoroute puis
des bâtiments, des choses comme ça?

1930 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Oui, oui, au sujet de la qualité de l'air ou au sujet des climats sonores. C'est une question difficile.

1935 **M. NORMAND KING :**

Il existe des règlements sur la qualité de l'air, mais ce sont des règlements d'ensemble et même ici au Canada, on a quelque chose qui s'appelle les *Canada Wide Standards*, qui sont des cibles qu'on vise pour la qualité de l'air de façon générale. Même chose pour le bruit; pour le bruit on parle de SCHL, mais aussi l'Oganisation mondiale de la santé pour des normes pour le bruit.

1940

MME JUDY GOLD, présidente :

1945 Ce sont plus à valeurs indicatives?

M. NORMAND KING :

Valeurs indicatives, recommandations, ça n'a pas force de loi nécessairement.

1950

MME JUDY GOLD, présidente :

C'est ça qui était ma question.

1955 **M. NORMAND KING :**

Au niveau de la Ville de Montréal, il y avait anciennement le règlement 90 de la Communauté urbaine de Montréal qui est un règlement qui est encore en vigueur sur la qualité de l'air en général. Donc, il y a certaine, par exemple, monoxyde de carbone qui ne doit pas dépasser un certain niveau, et il y a d'autres types de normes qui visent l'émission des cheminées des industries.

1960

MME JUDY GOLD, présidente :

1965 Je comprends.

M. NORMAND KING :

Mais au niveau d'un pays qui a règlementé une distance...

1970 **MME JUDY GOLD, présidente :**

La construction des résidences.

1975 **M. NORMAND KING :**

Ou la construction...à ma connaissance, non, il n'y en a pas. Mais c'est quand même quelque chose que je vais regarder plus en profondeur avec un collègue et évidemment si on trouve quelque chose, on vous le fera suivre. Mais pour commencer on enverra le document de Californie.

1980 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Merci beaucoup, Monsieur King, on apprécie beaucoup votre présence ce soir.

1985 **M. NORMAND KING :**

Alors je vous laisse, puis je vais prendre la carte de madame pour lui envoyer.

1990 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Oui. Merci. J'invite Xavier Curnillon à venir à la table. Bonsoir.

M. XAVIER CURNILLON :

1995 Bonsoir, Madame la Présidente. Je suis ici aujourd'hui comme représentant du projet «*Un milieu ouvert sur ses écoles*» qui œuvre depuis 2002 au sein de la Table de concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville.

2000 Par la présente, nous souhaitons témoigner notre accord et offrir notre appui aux différentes préoccupations demandes et recommandations se trouvant à l'intérieur du mémoire déposé par le CLIC.

2005 En voici quelques-unes. La demande d'un engagement par la Ville de Montréal à réserver plus d'unités de logement social portant ainsi le pourcentage à 32% de logements sociaux sur le site; la demande d'un engagement à verser une indemnité équivalente à la différence de loyer aux familles à faible revenu ayant été déplacées et étant en attente de leur retour sur le site; la demande que tous les efforts soient déployés afin de retracer les ménages qui ont déménagé récemment afin qu'ils puissent se prévaloir de leur droit de retour.

2010

La préoccupation face à la densité et à la mixité de la population sur un même site et de fait face aux aires communes de détente, de divertissement et de rencontre qui se doivent d'être pensées maintenant, avant la construction, afin d'assurer une qualité de vie pour tous.

2015 La demande que les décisions prises en regard au parc urbain, ainsi qu'aux autres aires communes soient prises en consultation avec les résidants et les partenaires du milieu. Les différents commentaires favorisant la construction d'une salle communautaire et la priorité d'accès au CPE pour les résidants.

2020 Les préoccupations face à la barrière acoustique afin qu'elle soit efficace, qu'elle contribue à conserver un niveau sonore acceptable et ce même pour les résidants aux étages supérieurs.

2025 La recommandation afin de sécuriser la bretelle d'accès du boulevard l'Acadie et Henri-Bourassa afin que les familles et les enfants puissent circuler en toute sécurité. Il faut voir qu'en ce moment pour passer le boulevard, bien, il faut le passer en courant : ça passe tout de suite au orange, puis ça fait plusieurs années qu'on demande de faire des changements, mais moi je trouve que c'est une occasion, justement aujourd'hui, de trouver tous ensemble une solution.

2030 Enfin, nous voudrions terminer par une anecdote du comité de travail qui nous paraît résumer de manière symbolique les Places l'Acadie et Henri-Bourassa. Lors d'une réunion à la S.H.D.M., alors que les membres du Comité débattaient sur la sécurité des enfants aux Places, le représentant des résidants a sorti de son sac une brique en expliquant que le site en démolition n'avait pas été suffisamment sécurisé et que, comme lui, tout le monde pouvait y avoir accès. Sa brique, qu'il brandissait sous le regard inquiet des autres membres, en était la preuve. Rapidement des moyens ont été mis en place pour résoudre la situation et le site est devenu sécuritaire.

2040 Cette anecdote nous montre qu'il y a eu une place où chacun à sa manière a eu le droit de s'exprimer. Qu'il a été possible d'influencer le processus de développement des Places l'Acadie et Henri-Bourassa parce que nous avons accepté tous ensemble de nous asseoir pour dialoguer même si les rapports de force n'ont pas toujours été égaux. C'est la preuve, et c'est l'idée que nous voudrions garder de tout ce processus, que pour bâtir l'avenir il faut se concerter. Madame la Présidente, je vous remercie.

2045

MME JUDY GOLD, présidente :

2050 Merci beaucoup. Vos recommandations sont précises et sont très claires. J'aimerais d'abord que vous nous disiez un peu sur le projet «*Milieu ouvert sur l'école*», de quoi s'agit-il ce projet?

M. XAVIER CURNILLON :

2055 C'est un projet de la Table de concertation Jeunesse Bordeaux-Cartierville qui englobe une quinzaine d'employés qui sont répartis dans les écoles du quartier. Donc, c'est 5 intervenants communautaires et scolaires dans toutes les écoles du primaire; deux intervenants communautaires à l'école secondaire; il y a des intervenants sur l'intimidation, qui donnent des ateliers sur la cyber-intimidation, sur l'intimidation, dans toutes les écoles; on
2060 a deux personnes aussi qui travaillent en psychomotricité dans toutes les écoles. Et donc on développe, en fait, des projets avec les enfants, les familles, on fait un peu la médiation entre famille-communauté-institution. Donc, c'est ça.

MME JUDY GOLD, présidente :

2065 Je comprends bien. Vous recommandez de sécuriser la bretelle d'accès du boulevard l'Acadie-Henri-Bourassa. Les enfants qui habitent le site, qui ont habité le site et qui vont habiter le site, est-ce qu'ils devront traverser cette intersection pour se rendre à l'école, l'école primaire du coin, l'école secondaire aussi?

2070

M. XAVIER CURNILLON :

Oui, oui, bien sûr, oui. En fait, ce qui pourrait être intéressant, c'est effectivement de développer, peut-être pas pendant l'hiver, mais pendant l'été, une piste cyclable, parce qu'on
2075 travaille aussi avec Vélo Québec, pour voir au niveau de la sécurité des écoles, qu'est-ce qui peut être fait pour que les enfants justement puissent se déplacer à pied et à vélo et n'utilisent plus, en fait, les transports en commun.

MME JUDY GOLD, présidente :

2080

Puis il y a des discussions en ce moment avec Vélo-Québec?

M. XAVIER CURNILLON :

2085 Pour l'instant, on est en train d'étudier. Là, pour l'instant, il n'y a pas de piste cyclable dans le parc, il faut courir pour traverser la rue. Donc, pour l'instant il n'y a rien, oui, qui est développé.

MME JUDY GOLD, présidente :

2090

L'école secondaire se trouve?

M. XAVIER CURNILLON :

2095 En fait, il y a l'école Évangéline, l'école Ladauversière, qui sont sur le boulevard. Ensuite il y a les autres écoles, l'école Gilles-Vigneault, et puis il y a des écoles aussi, des élèves maintenant qui sont à l'école Louisbourg, Ste-Odile, St-François-de-Laval.

MME JUDY GOLD, présidente :

2100 On apprécie beaucoup votre anecdote de la brique. Est-ce qu'on comprend par cette anecdote que vous êtes optimiste quant à la poursuite du processus de concertation pour atteindre les bonifications du projet dans le sens que vous souhaitez?

M. XAVIER CURNILLON :

2105 Oui, tout à fait, oui. Comme je disais, c'est vrai que les rapports de force parfois sont pas toujours les mêmes, mais justement avec la consultation publique c'est le moyen de s'exprimer. Je dirais qu'au début du projet, c'est vrai que moi j'étais beaucoup avec les familles, avec les enfants, donc, on veut se battre pour eux et tout ça, quoi, mais parfois on
2110 peut avoir un regard un peu négatif, en fait, sur ce qui se passe, parce que c'est vrai qu'on aurait aimé qu'ils consolident les bâtiments, qui est la rénovation, et tout. Puis finalement, mais c'est vrai qu'il faut aller de l'avant quand même, et c'était peut-être ça le plus difficile, en tout cas pour moi, mais je crois vraiment à la concertation, en tout cas, je crois que ç'a été vraiment positif parce qu'il y a eu plein d'actions qui ont été faites de la part de la Ville, la
2115 S.H.D.M., de la commission scolaire, en fait. Voilà.

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

2120 Bonsoir, Monsieur. J'apprécie que vous nous ayez parlé justement du rôle que vous jouez dans le quartier. C'est quoi l'avenir après la réalisation du projet par rapport à un organisme comme le vôtre, puis par rapport à ces clientèles qui vont habiter le site? Est-ce qu'il y a un avenir pour ces organismes-là?

M. XAVIER CURNILLON :

2125 Pour un organisme comme «*Milieu ouvert sur ses écoles*»? En fait, nous on travaille beaucoup avec les écoles, donc un projet comme les Places l'Acadie, c'est sûr que ça va amener une population très dense, quoi, donc beaucoup d'enfants qui vont venir à l'école. Donc, oui, on va avoir plus de travail, ça c'est certain.

2130 **M. BRUNO BERGERON, commissaire :**

Parce que, hier soir, on abordait le fait qu'il y a certains organismes qui étaient menacés, disons, d'absence de fonds pour être en mesure de poursuivre leur travail avec la communauté; c'est pas le cas de votre organisme?

2135

M. XAVIER CURNILLON :

Non, non, du tout, non. Non, en fait, on est venu aider, travailler...d'abord parce qu'on fait partie de la Table de concertation, donc, on s'aide entre organismes pour essayer un peu de construire un peu l'avenir. Puis on avait beaucoup d'élèves, en fait, sur le site. Donc, il fallait aider les familles : du jour au lendemain les familles il a fallu les déplacer. Encore aujourd'hui, on a des familles qui habitent, pour pouvoir rester à l'école, habitent dans des maisons où les loyers peuvent atteindre 1000 \$ - 1 400 \$. Donc, ils restent quelques mois, et puis ils viennent me voir me disant «Dans deux mois je déménage, j'ai trouvé un logement un peu moins cher, on a trouvé à 900 \$. Puis ça nous permet quand même de rester autour de l'école.» Puis il y a beaucoup de parents, là où j'ai été étonné, c'est qu'on a beaucoup de parents qui veulent revenir sur les Places, qui veulent vraiment revenir, ça m'a étonné.

2140

2145

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

Ce qu'on comprend, c'est qu'il y avait une communauté vive dans ce projet malgré les conditions d'habitation qui étaient assez atroces là?

2150

M. XAVIER CURNILLON :

Oui, en fait, il faut savoir que pour les élèves souvent c'était le premier endroit où ils arrivaient ici au Québec, c'était un peu leur maison. Puis la manière dont les Places étaient organisées, les enfants pouvaient jouer dehors, donc c'était vraiment une famille. Moi je suis arrivé il y a 1 ½ an, bien, les Places étaient déjà pas mal vidées, quoi, mais il faut voir qu'il y avait quand même des grandes fêtes qui étaient organisées sur les Places; puis le sentiment d'appartenance est très, très fort, oui, ça, j'ai été étonné. Parce qu'on venait, c'était insalubre, il fallait voir aussi ce qui se passait avec certaines personnes sur le site, parce que moi j'ai des enfants qui me racontaient beaucoup d'histoires : qu'ils se faisaient poursuivre, qu'ils devaient traverser en courant le boulevard parce qu'ils se faisaient poursuivre en voiture par certaines personnes du site. Les familles aussi qui nous disaient «On vient de me défoncer ma porte, etc.» Il y avait pas mal de choses qui existaient sur les Places. Donc, en même temps ça soudait les gens.

2155

2160

2165

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

2170 Est-ce que, de votre opinion, vous sentez que les gens sont bien accompagnés dans
le processus de relocalisation, de toute la question du coût des loyers qui sont très élevés
puis pour lesquels ils nous avisent que dans les prochains mois ils vont avoir des difficultés,
est-ce que, de votre opinion, vous sentez qu'ils sont bien accompagnés et qu'on peut les
rassurer pour être en mesure de s'assurer qu'ils puissent éventuellement revenir, puis revenir
2175 aussi dans des logements qu'ils pourront justement assumer en termes de coût?

M. XAVIER CURNILLON :

2180 Le problème que nous on a, en fait, c'est de pouvoir retrouver ces familles-là, parce
qu'on avait un accord à l'époque avec la S.H.D.M. comme quoi ils devaient nous donner les
adresses de tous les parents qui étaient à l'école et qui ont quitté les lieux. Donc, on a eu une
réunion, puis ils nous ont assurés, même dans les documents, qu'il y avait une petite case où
les parents pouvaient cocher comme quoi ils nous donnaient l'adresse, etc. Donc, ça, on a
beaucoup insisté, puis finalement la case n'a jamais existé sur les documents. Donc
2185 effectivement, on peut se poser des questions, c'est-à-dire qu'on peut douter à savoir est-ce
qu'ils ont vraiment essayé de retrouvé les familles. C'est possible qu'ils l'ont fait, mais parfois
on doute.

2190 Mais c'est sûr que pour l'instant nous on est inquiets pour les familles maintenant
dans le présent, parce que ça coûte cher. Ils n'ont pas beaucoup d'argent. Donc, bien, on
voit les familles, finalement, bien, les loisirs les enfants n'en ont pas beaucoup, au niveau de
la nourriture aussi. Même si dans les écoles une famille pour 10 \$ par mois peut nourrir son
enfant à midi, mais c'est difficile, quoi. Donc, ça amène des tensions dans les familles, ça
amène...Donc nous on travaille après beaucoup avec le C.L.S.C., avec beaucoup
2195 d'organismes justement pour soutenir les familles, mais c'est pas évident, pas pour tous,
mais pour certains.

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

2200 Merci beaucoup.

MME JUDY GOLD, présidente :

2205 Monsieur Curnillon, j'ai une dernière question à vous poser. Comme je l'ai dit tantôt,
votre mémoire se termine sur une note positive, néanmoins vous mentionnez que dans les
démarches de dialogue et de concertation, vous dites que les rapports de force n'ont pas
toujours été égaux; pouvez-vous nous expliquer un peu plus à quoi vous faites référence?

M. XAVIER CURNILLON :

2210 Bien, comme je vous ai dit, l'exemple des adresses qu'on devait avoir, par exemple,
pour les familles, de par la S.H.D.M., ensuite c'est aussi dans le comité de travail, on nous a
bien expliqué qu'on était là pour conseiller, mais on n'avait aucun pouvoir : si le propriétaire
2215 décidait de pas nous écouter, en fait, c'était clair. C'est vrai qu'après quand on est venu à la
consultation la première fois, qu'on a vu, bien, oui, que les questions étaient plus précises,
bien, on sentait le côté démocratique de la chose, oui. Parce que pour la S.H.D.M., par
exemple, oui, il a fallu qu'on fasse pression.

MME JUDY GOLD, présidente :

2220 Pardon, excusez-moi?

M. XAVIER CURNILLON :

2225 Oui, pour la S.H.D.M., par exemple, oui, il a fallu qu'on fasse pression, oui, pour avoir
certaines... de l'aide, quoi.

MME JUDY GOLD, présidente :

2230 Merci beaucoup, bien apprécié, merci. J'invite monsieur Alain Viger de s'approcher du
micro. Bonsoir.

M. ALAIN VIGER :

2235 Mon nom c'est Alain Viger, moi je reste à 2020, Place Henri-Bourassa. Moi je viens ici
ce soir pour la sécurité coin Henri-Bourassa-l'Acadie, parce qu'il y a des passages-piéton,
c'est dangereux. Moi je trouve quand le monde, quand ils passent là, la rue il y a pas de
lumières, puis que tout le monde traversent, puis que ça court, ça se dépêche, même moi j'ai
peur des fois, les voitures vont tellement vite, puis sont pas toujours courtoisie.

2240 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Vous parlez de quelle intersection, excusez-moi?

M. ALAIN VIGER :

2245 C'est Acadie puis Bourassa. Je trouve que c'est dangereux : il y a pas de lumières de
circulation, puis c'est pas sécuritaire, c'est dangereux. Je voudrais avoir une pour ça, c'est
une suggestion de lumières. Le retour important, ce sera tu-prêt pour juillet 2010 les

2250 logements sociaux, puis s'ils font des condos avec les logements sociaux, qui ont 7 étages, là, j'aimerais savoir si ça va être fini pour l'année prochaine, si ça va être prêt pour là-bas, là.

2255 Moi j'ai beaucoup d'admiration... J'ai peur... les logements sociaux, je sais pas s'il va y avoir une augmentation de loyer, tout ça, là, je veux savoir pour ça, si le monde va être capable de payer ce prix-là ou il va y avoir trop cher pour ça. Je veux savoir pour ça aussi parce que... Puis moi aussi, je veux parler aussi de pour le bruit, l'autoroute là-bas, qui va avoir un mur anti-bruit, puis ça va être sur... si le monde vont avoir la sécurité, ça va être plus pas de bruit, puis le monde qui vont ouvrir les fenêtres, puis ils entendront pas le bruit pour l'autoroute, là, les voitures. C'est pour ça, savoir, puis le bruit, le mur, tout ça. Je me demande s'il va avoir aussi une garderie pour les enfants, pour ça, puis salle communautaire aussi pour 2260 les salles de conférence... communautaire, là, les réunions, tout ça, je veux savoir pour ça aussi.

MME JUDY GOLD, présidente :

2265 Voilà. Merci beaucoup, on comprend bien vos préoccupations, plusieurs ont déjà été mentionnées hier soir et ce soir aussi : l'intersection coin de l'Acadie-Henri-Bourassa, la nécessité de sécuriser cette intersection, c'a été mentionné par plusieurs intervenants. On comprend bien la difficulté que les piétons doivent vivre en traversant cette intersection, ainsi que les autres préoccupations que vous avez mentionnées. J'aimerais vous poser une question, Monsieur Viger, depuis que le site a été vendu, comment est-ce que vous recevez 2270 l'information sur le projet, est-ce que vous recevez de l'information et comment vous la recevez?

M. ALAIN VIGER :

2275 Bien, moi je trouve que c'est une bonne information, je trouve que je suis d'accord. Mais pour le bruit des camions, tout ça, qui passent le matin, moi ça me dérange pas trop, moi, ça me dérange pas trop, moi je trouve qu'il y a une bonne information, puis j'ai hâte que ça soit tout construit, tout ça, puis quand on va rester, là, moi j'ai hâte que ça soit fait.

2280

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

Comment vous êtes informé?

2285 **M. ALAIN VIGER :**

Bien, j'ai entendu dans les journaux, puis j'ai entendu du monde parler de ça, un nouveau site.

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

2290

Vos voisins?

M. ALAIN VIGER :

2295

Les voisins, c'est ça, oui.

M. BRUNO BERGERON, commissaire :

Mais vous n'êtes pas convoqué à des réunions?

2300

M. ALAIN VIGER :

Non, non, mais par les voisins, puis le bouche à oreille, tout ça.

2305

MME JUDY GOLD, présidente :

Monsieur Viger, on a bien noté vos souhaits et vos recommandations, ils sont bien notés. On apprécie beaucoup votre présence ce soir.

2310

M. ALAIN VIGER :

Merci beaucoup, Madame, merci, Monsieur.

MME JUDY GOLD, présidente :

2315

Alors, avant de terminer la soirée, j'aimerais demander à madame Campbell si vous voulez exercer votre droit de rectification? Madame Campbell, juste avant que vous commenciez, j'aimerais aussi vous informer que vous pourriez exercer votre droit de rectification par écrit également. Une rectification écrite serait rendue publique sur le site Internet de l'Office de consultation publique de Montréal et ferait partie de la documentation de la commission.

2320

MME JOCELYN ANN CAMPBELL :

2325

Bien merci beaucoup. Bonsoir. Donc, au nom de la mairesse de l'arrondissement et de moi-même, nous souhaitons porter à votre attention une situation qui s'est produite à la consultation sur les Places, hier soir, le 18 février dernier, où un citoyen a ouvertement critiqué un employé de l'arrondissement d'Achuntsic-Cartierville, monsieur Richard Blais, chef de division à la Direction des travaux publics et de l'aménagement urbain.

2330

Bien que le citoyen ait le droit d'exprimer son opinion et sa version des faits, nous estimons que son attaque dirigée contre un employé municipal était tout à fait inappropriée surtout dans le cadre d'une consultation qui se veut objective et neutre.

2335 Une réaction de la part des commissaires en ce sens aurait été souhaitable, et c'est ce que j'exprime ce soir. Permettez-nous, au nom de la mairesse et moi, de rappeler que dans le dossier des Places l'Acadie et Henri-Bourassa les employés de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ont assumé pleinement leurs responsabilités.

2340 **MME JUDY GOLD, présidente :**

Madame Campbell, excusez-moi de vous interrompre, mais je vous rappelle que le droit de rectification s'applique uniquement aux erreurs de faits, alors je vous demande de nous expliquer l'erreur et de la corriger, tout simplement.

2345

MME JOCELYN ANN CAMPBELL :

2350 Ce que je dis, c'est qu'on a expliqué que dans la présentation qui a été faite le soir, hier soir, c'est dans l'interprétation sur toute la notion liée à l'expulsion, et dans la façon que ç'a été exprimé, de la façon que ç'a été exprimé, et je ne peux me fier qu'à ce que j'ai entendu, n'ayant pas de texte pour pouvoir m'y fier, alors ce que j'ai entendu c'était sur une explication et l'interprétation sur l'expulsion, qui, selon moi, mérite d'être précisée et d'être expliquée. Ce qui n'a pas été le cas hier. Alors il y a eu une affirmation sur le fait qu'il y avait eu des expulsions faites par un employé de l'arrondissement.

2355

2360 Alors, c'est dans ce sens-là que je viens ce soir tout simplement exprimer le fait de nommer un employé municipal comme ayant été responsable d'une situation qui, selon le citoyen, était, de la façon qu'il l'a interprétée, comme étant négative, ayant associé le nom d'un employé municipal à une action négative, selon la façon que ç'a été exprimé, c'est ce droit dont... - je sais pas c'est quoi le verbe - je me sers de ce droit, ce soir, pour dire que je pense que ça mérite une explication. C'est le fait d'associer le nom d'un employé municipal à une action qui n'a pas été bien expliquée hier soir lors de la présentation.

2365 **MME JUDY GOLD, présidente :**

2370 Je suggère, Madame Campbell, qu'une fois que vous lirez les transcriptions, peut-être vous pourriez soumettre une rectification du fait par écrit, comme je l'ai dit tantôt. Cette rectification, il faut que je réitère ce que j'ai dit, s'applique uniquement aux erreurs de faits. Il ne s'agit pas de réfuter l'argumentation, mais de corriger uniquement les erreurs de faits. Alors quand vous aurez accès aux transcriptions de la séance, je vous invite à faire cette rectification de faits par écrit. Pour que ce soit très précis et très clair.

MME JOCELYN ANN CAMPBELL :

2375 Oui, alors j'apprécie et c'est ce que je vais faire. Parce que ce que je tiens à dire c'est le fait d'affirmer les choses devant un micro, qui ne correspondent pas nécessairement à la réalité, peut porter atteinte à la réputation et dans le cas de hier soir, je pense que réellement ça portait atteinte à la réputation.

2380 **MME JUDY GOLD, présidente :**

2385 Comme je l'ai dit, nous autres, la période de rectification, c'est uniquement qu'on a un fait, puis qu'on réfute le fait. Alors il va falloir que je vous demande, comme je l'ai dit tantôt, quand vous allez lire les transcriptions, de bien identifier le fait qui est erroné et de rectifier le fait.

MME JOCELYN ANN CAMPBELL :

2390 D'accord, merci.

MME JUDY GOLD, présidente :

2395 Merci à vous. Alors, ceci termine la séance de ce soir. Je vous remercie beaucoup pour votre participation. Nous allons continuer l'audition des mémoires, des opinions, lundi prochain le 23 à 19h00, au même endroit. Bonsoir et à lundi.

2400 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe judiciaire, certifie sous mon serment
d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des
paroles recueillies au meilleur de l'enregistrement mécanique et reproduites sur CD, le tout
conformément à la Loi.

Et j'ai signé:

2405

LOUISE PHILIBERT, s.o.